

FICHE PARCELLAIRE

(remplir une fiche par parcelle)

Référence : 001 Version: janvier 2023

Page: 1 / 6

Exigences Global GAP V6: FV 1.2 / FV 26.4 / FV 26.5 / FV 28.1.1 / FV 28.1.4 / FV 28.1.5 / FV 28.2.1 / FV 29.1 / FV 29.3.2 / FV 30.6.2 / FV 31.5 / FV 31.6 / FV 31.7 / FV 32.1.1 / FV 32.2.1 / FV 32.2.2 / FV 32.10.2 / FV 38.8.1

 $\underline{\text{Exigence NF V 25-111:}}\, \mathbf{7\,/\,6.1.6\,/\,6.1.1\,/\,6.1.2\,/\,6.1.4\,\grave{a}\,6.1.6\,/\,7.3\,/\,7.4\,/\,8.2\,\grave{a}\,8.5\,/\,9\,/\,10.2}$

			cation exploitant ordonnées, code opérateur, code	e contrat,)
1. <u>Identificatio</u>	n de la parcelle			
Nom de la parcelle : _		Comn	nune :	
Surface de la parcelle	e (ha) :		lle de l'exploitation :	
Année de récolte (AAA	AA):	Variét	:é :	
	(zone vulnérable, périmètre protec			
Date dernière analyse Date dernière analyse	e de sol (ou copies analys e de sol chimique (JJ/MM/AAAA e de sol physique (JJ/MM/AAAA torique	A):		
Année de récolte	(culture précédente)	n-2	n-3	n-4
Nom de la Culture				
Fertilisation	Date (mm/aa):	Date (mm/aa):		Date (mm/aa):
Organique (dont apport	Nature:	Nature:		
de boues) (*)	Quantité (T ou m³/ha):	Quantité (T ou m³/ha):		
Fertilisation minérale phosphatée et potassique	Préquence moy.apport : Qté P2O5 (kg/ha) : Qté K2O (kg/ha) :	Préquence moy.apport : Qté P2O5 (kg/ha) : Qté K2O (kg/ha) :		Fréquence moy.apport :
Devenir des résidus de culture	Enfouis Enlevés Brûlés	Enfouis □ Enlevés □ Brûlés □		
Observation de taupins dans la rotation	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
	culture de pomme de terre	Si ancienn	e pâture, date de retourne	ement :
	port de terre** :		nier apport de terre :	

(**) Tout apport de terres issues du déterrage venant d'un tiers, d'eaux de lavage de produits végétaux agricoles, de boues de bassin de décantation, au cours des trois années précédant la plantation de pommes de terre doit faire l'objet d'une analyse garantissant l'absence de parasites de quarantaine.

> Date: Signature



(remplir une fiche par parcelle)

<u>Référence</u> : **001** <u>Version</u> : **janvier 2023**

<u>Page</u>: 2 / 6

3.	Interculture avant plantation	

	a.	Culture inte	ermédiaire :	<u> </u>	□ou	I - 🗖 NON					
si c	oui, espèce i	mplantée (ou r	epousses é	ventuelle	es):		D	ate d'impla	ntation :		
	b	<u>Désherbant</u>	s appliqués	s pendan	t l'intercu	ulture précé	edente :				
	Pate plication	Produit commercia	• •	co	se de pro mmercia (kg ou l/	l (aux)	bouillie	me de e utilisé ha)	Mauvaises herbes visées	Initiales l'applicat	
	c.	Travail du s	ol :					•			
Dat	te de labour	:									
Ob				oréparati	on du sol	(ex. destructi	on mécanique	e de la culture	intermédiaire (broyage, 1	ouleau)) :	
Bill	on: 🗖 OU	- □ NON		Tamis	sage :	□ OUI	- 🗖 NON	Epie	errage : 🗆 OUI - 🗖 N	NON	
	4. <u>Impla</u>	ntation_									
Pré	paration de	s plants : 🗖 n	on préparé		□ ро	int blanc		J prégermé			
Dat	te de planta	tion :			Ecarte	ement entr	e rangs :		cm		
But	ttage :	Date 1 :			Maté	riel utilisé :	☐ disques	– □ socs –	☐ fraise — ☐disque	s + socs	
		Date 2 :			Maté	riel utilisé :	☐ disques	– □ socs –	☐ fraise – ☐disque	s + socs	
ots	Certifié	Pays Prov.	N° certificat (°)	Classe	Calibre	N = Nombre tubercules / 100 kg	Q = quantité plants (kg/ha)	100 Q/N = Densité plants /ha	Traitement du plant: Produit commercial et dose	Code modalité de traitement (*)	Initiales applicateu
		1	1	1	I	1		1	l	1	1

OUI - NON

OUI - NON

OUI – NON

OUI - NON

2

3

4

^(°) remarque : conservez au moins une étiquette par lot de plant

^(*) Codes modalités de traitement

^{1 -} Poudrage manuel dans la planteuse

^{2 -} Poudreuse sur planteuse

^{3 -} Pulvérisation Ultra Bas Volume à la ferme

^{4 -} Pulvérisation Bas Volume sur planteuse



(remplir une fiche par parcelle)

<u>Référence :</u> **001** <u>Version :</u> **janvier 2023**

<u>Version :</u> janvier 202: <u>Page :</u> **3 / 6**

5. Fertilisation et amendements (hors oligo-éléments)

	a. <u>Engrais minéraux</u>									
Reliqu	eliquat azoté sur la parcelle (kg/ha) : mesuré : ☐ OUI - ☐ NON si oui, valeur : kg / ha et profondeur considérée : cm									
ate	Forme et formule de l'engrais	Quantité d'engrais (kg/ha ou l/ha)	N (kg/ha)	P2O5 (kg/ha)	K2O (kg/ha)	MgO (kg/ha)	Code matériel épandage	Initiales de l'applicateur		

Date	Forme et formule de l'engrais	Quantité d'engrais (kg/ha ou l/ha)	N (kg/ha)	P2O5 (kg/ha)	K2O (kg/ha)	MgO (kg/ha)	Code matériel épandage	Initiales de l'applicateur
Dose	conseillée (kg/ha) et sourc							

b. Produits organiques (fumiers, lisiers, boues, vinasses, marc,...) sur la parcelle (depuis la récolte du précédent) :

Date	Nature et origine	Quantité / ha (t/ha ou m³/ha)	Observations (valeurs analyse, conditions épandage, évaluation des risques de contamination)	Code matériel épandage	Initiales de l'applicateur

c. <u>Amendements calcaires ou boues chaulées sur la parcelle (depuis la récolte du précédent) :</u>

Date de l'apport	Nature et origine	Quantité / ha (t/ha)	Teneur en CaO (%)	Code matériel d'épandage	Initiales de l'applicateur



(remplir une fiche par parcelle)

Référence: 001

<u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 4 / 6

6. Protection phytosanitaire et oligo-éléments

Accès à un bulletin de conseils : ☐OUI	□NON, si oui, source :	

Type d'intervention	Date + heure de fin	Produit commercial	Dose / ha (I ou kg/ha)	Cible(s)	DAR	Condition météo lors de l'application	Indicateur de prise de décision (observations, avertissements, analyses)	Observations (réussite, conditions d'application, stades)	Code mat.	Initiales applicateur
Insecticides sol										
Oligoéléments										
Herbicides										
Insecticides végétation										
ou Antilimaces										
Antigerminatif en végét. (Hydra. maléique)										
Défanants							Suivi matière sèche			
Fongicides										

Défanage thermique :	□ OUI - □ NON	si oui, date :
Défanage mécanique :	□ OUI - □ NON	si oui, date :



☐ livraison à la récolte sans stockage

FICHE PARCELLAIRE

(remplir une fiche par parcelle)

<u>Référence</u>: **001** <u>Version</u>: **janvier 2023**

<u>Page:</u> 5 / 6

7	. <u>Irrigatio</u>	<u>n</u>								
Irrigat	ion de la pa	arcelle : 🗖 OUI -	□ NON							
Si oui,	renseigner	l'analyse de ris	ques et donn	er l'apport total	(n	nm) :				
Date	Quantité d'eau apportée (mm)	Pluviométrie depuis le précédent apport (mm)	Observat.	Initiales de l'applicateur		Date	Quantité (mm)	Pluviométrie depuis le précédent apport (mm)	Observat.	Initiales de l'applicateur
					_					
]					
Pour l	e déclenche	ement du 1er ag	port, outil d'	aide à la décisio	nι	utilisé : 🗖	tensiomètre	☐ bilan hydrique	9	
		•	. ,					er) :		
					_					
Pour I	es passages	s suivants, outil	d'aide à la dé	cision utilisé :						
						autre (pre	éciser) :			
8	. <u>Récolte</u>									
	a. <u>Cara</u>	ctéristiques de	la récolte :							
Date o	de récolte :		Re	endement brut (t/	ha) :				
Matiè	re sèche (%):	Та	ux de nitrates (рр	m) :				
Condi	tions d'arra	chage : 🗖 sèch	nes 🗖	très humides			correctes	☐ variables entr	re début et fi	า
Temp	érature d'aı	rachage < 10°C	: 🗖	OUI 🗖 NON						
	b. <u>Inte</u>	rventions avant	stockage:							
Pré tr	iage: □ OUI	□ noi	N		Cal	librage : [J 0UI	□ NON		
	c. <u>Dest</u>	<u>tination</u>								

☐ stockage à la ferme

 $\ \square$ stockage chez un tiers



<u>Référence :</u> **001** <u>Version :</u> janvier 2023 <u>Page :</u> 6 / 6

(remplir une fiche par parcelle)

9.	Sto	ockage_									
	a.	<u>Bâtiment :</u> n° du bâtim	ent:	(voir fiche exploitation)							
	b. <u>Durée de stockage :</u>										
Date dé	Date début stockage : Date fin stockage :										
	c. Application d'antigerminatifs:										
Date		Produit commercial	Dose /t	Mode d'application	Initiales de l'applicateur						
	d.	Séchage par ventilation	<u>n</u> □ 0UI	□ NON							
	e.	<u>Réfrigération</u>	□ oui	□NON							
			Draw								
			DEMA	NDES COMPLEMENTAIRES							
Observo	tioi	ns culturales :									
	Dat	te de la levée (50 % pied	s levés) :								
	Dat	te du stade initiation de	la tubérisation (sta	de crochet) :							
	Dat	te de début de sénescen	ce :								
	Dat	te de destruction totale	du feuillage								
	No	mbre de tubercules moy	/en / pied :								



Doc 1 - LISTE NON EXHAUSTIVE DES ORGANISMES CERTIFICATEURS AGREES POUR L'AUDIT GLOBAL GAP

	M Loic GALLOIS
CERTIPAQ	11 VLA Thorèton
CENTIFAQ	75015 Paris
	Tel : 01.45.30.92.92 - www.certipaq.com
	M. Fabien ZEDDE, Mme Amèdine POUDRé
OCACIA	118, rue de la croix Nivert - 75015 PARIS
<u>OCACIA</u>	Tel.: 01 56 56 60 50 - <u>ocacia@ocacia.fr</u> – www.ocacia.fr
	29 avenue Aristide Briand - 94111 – ARCUEIL Cedex
SGS FRANCE	Tel.: 01 41 24 88 88 - www.sgsgroup.fr
	1611101 1121 00 00 WWW.050510 upm
	Tel. : 0 969 39 10 09
BUREAU VERITAS	Bureauveritas.fr
	Lance had been to 2 and be subtified 25050 at 50050
<u>CERTIS</u>	Immeuble le Millepertuis – 3, rue des orchidées - 35650 – LE RHEU Tel. : 02 99 60 82 82 – <u>certis@certis.com.fr</u> - www.certis.com.fr
CONTROL UNION INSPECTIONS	M. Hervé MALANDAIN (Responsable Département Certification)
FRANCE	1, rue du Mont Cabert 76700 HARFLEUR
	Tel: 02 35 42 77 22
	hmalandain@controlunion.com – www.control-union.fr
CKCERT	Industriepark 3A - 9052 Zwijnaarde (Belgique)
CRCENT	Tel: 0032 9 330 10 20 – <u>www.ckcert.be</u>



PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

<u>Référence:</u> 002 <u>Version:</u> mars 2023 <u>Page:</u> 1 / 3

Exigences Global GAP V6: FV 31.1 / FV 32.2.1 / FV 3.3 / FV 15.1 / FV 3.1

Exigence NF V 25-111: Non applicable

<u>L'Exploitation</u>								Α	nnée	/Camp	agne	e:	
	ion :												
	ints sur l'exploitatio Exploitants	<u>n</u>											
NOM	Prénom	Code	Traitements phytos Pertilisation Traitement post-récolte algentation			Remplaçant(s) en cas d'absence							
b. <u>E</u>	<u>Employés</u>			I		I							
NOM	Prénom	Code	ı	N° Po	rtable	Traitements phytos	Fertilisation	Traitement post-récolte	Salarié	Permanent Salarié	saisonnier	Remplaçant(s) en cas d'absence	
 Responsal 	ble des traitements (en culture :			L		<u> </u>						
• Responsal	ble des épandages :												
• Responsal	ble des traitements _l	post récolte : _											
• Responsal	ble des questions de	santé/ sécurit	:é/prote	ction	sociale d	u perso	nnel : _						
ResponsalAutres for	ble des procédures c nctions :	d'hygiène :											



PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

<u>Référence:</u> **002** <u>Version:</u> mars **2023** <u>Page:</u> **2 / 3**

Exigences Global GAP V6: FV 31.1 / FV 32.2.1 / FV 3.3 / FV 15.1 / FV 3.1

Exigence NF V 25-111: Non applicable

2. <u>Démarches qualité et environnement mises en place sur l'exploitation</u>

a. <u>(</u>	<u>Qualification g</u>	<u>loba</u>	<u>les de</u>	e l'ex	<u>oloitation</u>	(ex: HVE,	agriculture	biologique)
-------------	------------------------	-------------	---------------	--------	-------------------	-----------	-------------	-------------

Nom de la démarche	Année d'adhésion	Organisme de contrôle	Date du dernier contrôle

b. <u>Démarches qualité produits (ex : NF V 25-111, GlobalG.A.P., VVA, VEGAPLAN, Saveur en Or'....)</u>

Nom de la démarche	Produit concerné	Année d'adhésion	Organisme de contrôle	Date du dernier contrôle

3. Intervenants extérieurs

a. Conseils techniques (phytosanitaire, engrais, irrigation....)

Structure	Conseiller	Domaine d'intervention	N° Portable

- Adhesion a un groupe technique (Chambre d'Agriculture, CETA) :	
- Consultation de services techniques (Bulletin de santé du végétal, modèle de décision, Miléos) :	



PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

<u>Référence:</u> 002 <u>Version:</u> mars 2023 <u>Page:</u> 3 / 3

Exigences Global GAP V6: FV 31.1 / FV 32.2.1 / FV 3.3 / FV 15.1/ FV 3.1

Exigence NF V 25-111: Non applicable

b. <u>Sous-traitants</u> (arrachage, stockage, thermonébulisation, traitements	<u>s</u>)
--	------------

Structure	Nom du contact	Domaine d'intervention	N° Portable

4. <u>Description du matériel de pulvérisation et d'épandage</u>

Type de matériel	Modèle	Année	Code (si plusieurs)	Remarques Usage

5. <u>Bâtiments de stockage</u>

Code (si plusieurs)	Localisation	Vrac	Caisse Palox	Groupe froid	Ventilation	Régulation automatique	Mélange D'air	Capacité (tonnes)	Année de construction

6.	<u>Irrigation</u>			



FICHE DE FONCTION DU CHEF D'EXPLOITATION

<u>Référence:</u> **003** <u>Version:</u> mars **2023** <u>Page:</u> **1** / **1**

Exigences Global GAP V6: FV 3.1/ FV 3.2 / FV 3.3 / FV 3.4 / FV 19.2 / FV 19.3 / FV 20.1.3 / FV 20.2.4 / FV 31.1 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation : _____ Téléphone : ______ Adresse : ____ Nom et prénom du chef d'exploitation __ **FORMATION INITIALE** Intitulé de la formation Niveau **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE Entreprise** Activité **Fonction** Date **FORMATION CONTINUE** (AU MOINS 1 FORMATION / REUNION / TOUR DE PLAINE... PAR AN) Date Thème de la formation Organisme Nom du formateur



FICHE DE FONCTION DU SALARIE

<u>Référence:</u> 004 <u>Version:</u> mars 2023 <u>Page:</u> 1 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 3.1/ FV 3.2/ FV 3.3 / FV 3.4 / FV 15.1 / FV 19.3 / FV 20.1.3 / FV 20.2.4 / FV 32.2.1 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Adresse de l'explo	itation :
Nom et prénom du salarié :	Adresse du salari	é :
Intitulé du poste :		
N° portable :		_
MISSIONS: participer au bon for	nctionnement de l'exploitation agricole	
TÂCHES (Cocher en fonction des	tâches confiées au salarié ou à l'aide fa	miliale)
Entretien de l'exploitation (haies Entretien du matériel et des bâti Préparation de la culture Semis et plantation Entretien de la culture avec les o Fertilisation Protection phytosanitaire Récolte Livraison Conduite d'engins de levage	ments pérations culturales	
tâches citées ci-dessus sous la re Connaître les cahiers des ch Connaître la réglementation (le cas échéant, Certiphyto). Connaître les consignes en l	sponsabilité du chef d'exploitation agri- arges produits.	isation et de la protection phytosanitaire onnaissance du document unique)
_	ge, disposer d'une autorisation de cond	
	AUTORISATION TECHNIQUE PERM	MANENTE
Je soussigné,	, chef d'exploitation,	
autorise ☐M. ☐Mme		
à réaliser les opérations de :		
Fait à	Le	Signature du chef d'exploitation



FICHE DE FONCTION DU SALARIE

<u>Référence:</u> **004** <u>Version:</u> **mars 2023** <u>Page:</u> **2 / 2**

Exigences Global GAP V6: FV 3.1/ FV 3.2/ FV 3.3 / FV 3.4 / FV 15.1 / FV 19.3 / FV 20.1.3 / FV 20.2.4 / FV 32.2.1

Exigence NF V 25-111: Non applicable

			FORMATIO	N INITIALE	
Nivea	u			Intitulé de la formation	
			EXPERIENCE PRO	OFESSIONNELLE	
Date	E	ntreprise		Activité	Fonction
		FORM	ΛΛΤΙΩΝς ΔΝΝΙΙΙ	ELLES OBLIGATOIRES	
Date et durée		Thème de la format on interne aux bonne		Organisme	Nom du formateur
	Tomiatio	d'hygiène (doc24)			
	Formation interne à la gestion du bris de verre (doc 29)				
	Formation	n interne de gestion (Document unique)			
		FORMATION(s) continue(s)	(DONT FORMATIONS INTERNES)	
Date et durée		Thème de la format	ion	Organisme	Nom du formateur
	Pense	ez à garder les preuv	es / attestations	s de vos formations initiales e	et continues
Je soussigné,			dé	clare sur l'honneur l'exacti	tude des informations
		nt document.	, de	said our mornicul i cadelli	tade des informations
Fait à		Le		Signature du	salarié



COMPTABILITE MATIERE

<u>Référence:</u> 4 bis <u>Version:</u> janvier 2023

<u> Page:</u> **1 / 2**

Exigences Global GAP V6: FV 6.1 / FV 8.1 / FV 8.2 Exigence NF V 25-111: 12

Nom de l'exploitation	:			Année/Campagne:					
			Renseigner	une colonne par couple vai	iété/certifica	ition			
	Va	ariété	_		riété		Va	ıriété	
Certification (GlobalGAP, NF V 25-111)									
Quantité produite (T)									
Quantité achetée (T)									
% de déchet / Freinte									
	Sortie	es/Ventes		Sorties/Ventes			Sorties/Ventes		
Date de sortie	Client	Quantité (T)	N° lot	Client	Quantité (T)	N° lot	Client	Quantité (T)	N° lot



COMPTABILITE MATIERE

<u>Référence:</u> 4 bis <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 2 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 6.1 / FV 8.1 / FV 8.2 Exigence NF V 25-111: 12

		Variété		V	'ariété		V	'ariété	
	Sort	ies/Ventes		Sorti	es/Ventes		Sorti	es/Ventes	
Date de sortie	Client	Quantité (T)	N° lot	Client	Quantité (T)	N° lot	Client	Quantité (T)	N° lot
	Date	Qua	ntité (T)		Qu	antité (T)		Qua	ntité (T)
Quantité en STOCK									
(à réaliser au moins une fois par campagne)									



CARACTERISTIQUES DES PLANTS

Référence: 005

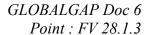
<u>Version:</u> janvier 2023

<u> Page:</u> **1 / 1**

Exigences Global GAP V6: FV 26.1 / FV 26.3 Exigence NF V 25-111: 6.2

Nom de l'exploitation :	☐ Année / ☐ Campagne :

Date	Variété	Quantité (en T)	Type de plant C= Certifié A= Autoproduit	Fournisseur	N° de lot	Destination N° / Nom de parcelle	Contrôles Oui/Non + observations





Doc 6: ASSOLEMENT POMME DE TERRE

ANNEE:

Parcelle * (code, nom, numéro)	Variété	Surface ha	Situation	Précédent N-1	Précédent N-2	Précédent N-3	Précédent N-4	Echange (oui/non)

^{*} le code donné à la parcelle doit permettre de retrouver celle-ci sur le plan de l'exploitation, et il sera noté sur la fiche parcellaire

GLOBALGAP DOC 7 Point: FV 28.1.2

Doc 7: VUE GENERALE DES ANALYSES DE SOL

Nom exploitation:

Parcelle	Analyse physique oui/ non	Date Analyse chimique	Date Analyse chimique	Date Analyse chimique	Remarques



FORMATION DU CONSEILLER

<u>Référence:</u> 008 <u>Version:</u> janvier 2023

<u>Page:</u> **1 / 1**

Exigences Global GAP V6: FV 3.2/ FV 31.1 Exigence NF V 25-111: Non applicable

<u>L'Exploi</u>	<u>itation</u>
Nom de	l'exploitation :
Représe	enté par : en qualité de
Adresse	·
<u>L'organ</u>	isme de conseil
Raison S	Sociale :
Représe	enté par : en qualité de
	:
	ATTESTATION DE COMPETENCE ET DE QUALIFICATION DES CONSEILLERS
	DANS LE CADRE DES EXIGENCES GLOBALG.A.P.
	ssigné, déclare avoir suivi une formation et avoir les compétences es pour conseiller le producteur concernant :
requise	es pour consenier le producteur concernant .
	Les bases agronomiques de la conduite de la culture de pommes de terre
	Les engrais
	Les produits phytosanitaires
	Les traitements après récolte
. /	
	compétence(s) est/sont obtenue(s) par : Diplôme de formation initiale ou continue : (date d'obtention)
	Expérience professionnelle comme conseiller dans le secteur agricole et horticole de années.
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Formation spécifique (ex. Certiphyto): (date d'obtention)
	Autre :
Eait à	lo.
י מונ מ _	le
Nom et	t signature du conseiller Nom et signature du représentant de l'exploitation



SUIVI DES STOCKS DES ENGRAIS MINERAUX

Référence: 009
Version: janvier 2023
Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 5.2

Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom du produit :		
Période du	au	
Lors de l'inventaire physique, renseigner la cas la case « Stock initial » avec la valeur de l'inve	·	elle ligne pour le produit en question et renseigner

Date	Stock initial	Entrée	Sortie	Solde	Inventaire



PLAN DE GESTION DE L'EAU D'IRRIGATION / FERTIGATION

ANALYSE DES RISQUES, OPTIMISATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

<u>Référence:</u> **010** <u>Version:</u> **janvier 2023**

<u>Page:</u> 1 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 30.1.1 / FV 30.1.2 / FV 30.1.3 / FV 30.1.6 / FV 30.5.1 / FV 30.5.2 / FV 30.4.2 / FV 32.07.02	
Exigence NF V 25-111: Non applicable	

Nom de l'exploitation :	Date Mise à jour:					
Modalités d'irrigation pour la culture de pomme de terre	 Période d'application: en végétation (de juin à août) Localisation: application sur butte ou parties aériennes, pas d'apport direct sur tubercules. Pommes de terre toujours cuites avant consommation 					
Origine de l'eau	☐ Forage ☐ Eau de réseau ☐ Autre: ☐ Autre: ☐ Eau de réseau ☐ Eau de rés					
Localisation des sources d'eau	Toutes les sources d'eau aux alentours de l'exploitation sont localisées sur le plan du corps de ferme et/ou sur le plan du parcellaire (eau de surface, retenue, captage).					
Méthodes d'optimisation de la ressource en eau	Méthode de déclenchement de l'irrigation : Bilan hydrique Tensiomètres Analyse des précipitations passées et à venir Utilisation de matériel performant : Micro-irrigation en interbutte Micro-irrigation en sommet de butte Respect des bonnes pratiques d'irrigation : Irrigation principalement durant la nuit Réglage, vérification et maintenance du matériel	Conseil technique: Autre: Canon Rampes Pivot aisonnement des volumes et intervalles d'irrigation Compteur sur la pompe I d'irrigation: voir doc 29B				
Enregistrement des volumes prélevés	Les volumes d'eau prélevés pour l'irrigation et la f	fertigation sont enregistrés sur les fiches parcellaires.				
Autorisations de prélèvement dans la ressource en eau et gestion des restrictions	·	☐ Respect des restrictions dans le cadre de suspensions provisoires des usages (arrêtés préfectoraux)				
Méthodes de protection de la ressource en eau	Protection des forages :	□ Autre : on autour du tube et une cimentation sur la hauteur du tube jusqu'à la craie				



PLAN DE GESTION DE L'EAU D'IRRIGATION / FERTIGATION

ANALYSE DES RISQUES, OPTIMISATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

<u>Référence:</u> **010**

<u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 2 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 30.1.1 / FV 30.1.2 / FV 30.1.3 / FV 30.1.6 / FV 30.5.1 / FV 30.5.2 / FV 30.4.2 / FV 32.07.02 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Analyse des Risques

Туре	Risques possibles	Mesures préventives	Mis en place	Evaluation du risque (nul, faible, moyen, fort), Risque nul à faible si eau de forage ou eau de réseau.
С	Pollution par des rejets liés au monde agricole	Les risques chimiques liés au monde agricole peuvent être gérés par différents moyens : Disques de bordure pour l'épandage d'engrais Buses antidérive Bandes enherbées le long des cours d'eau. Respect de la réglementation concernant le choix et les modalités d'application des produits phytosanitaires et des engrais. Gestion des fonds de cuves du pulvérisateur selon la réglementation (dilution au champ ou phytobac). Aire de lavage et de remplissage du pulvérisateur. Système anti retour pour le remplissage du pulvérisateur (clapet, cuve intermédiaire, potence) Respect des Zones de non traitement en bordure de cours d'eau Autres mesures :	Oui Non	
	Pollution par des rejets étrangers au monde agricole ☐ Oui ☐Non	Si rejet, se procurer une analyse de l'eau. (Se rapprocher de son agence de l'eau afin d'obtenir les résultats de l'analyse de l'eau de surface et si disponible souterraine où sont effectués les prélèvements pour irriguer les cultures)	☐ Oui ☐Non	Nul si aucun rejet étranger au monde agricole
М	Concerne l'eau de surface : présence potentielle de parasites de quarantaine dans l'eau d'irrigation (pourriture brune)	Surveillance de Ralstonia solanacearum réalisée par la DRAAF	X Oui	Risque faible, les cas sont très rares
	Autres microorganismes	Epandage d'amendements organiques : respect des périodes d'épandage et des règles de stockage (réglementation).	□ Oui □Non	Nul à faible car pommes de terre systématiquement cuites avant consommation
Р	Corps étrangers dans l'eau d'irrigation	Filtrage de l'eau par la pompe d'aspiration	□ Oui □Non	Nul si filtrage de l'eau par la pompe d'aspiration
ANA ANA Et le	nalyse de l'eau, concernant les analyse lieu précis des prélèvements :	s de risque de contamination par des rejets étrangers au monde agricole : es effectuées, préciser : le nombre :	, le type d'analy	



Maintenance du Systeme d'Irrigation et Fertigation

<u>Référence:</u> **010 bis** <u>Version:</u> **janvier 2023**

<u> Page:</u> **1 / 2**

Exigences Global GAP V6: FV 13.1 / FV 30.1.3
Exigence NF V 25-111: Non applicable

	Nom / Prénom	Formation pour la maintenance du système d'irrigation et la gestion de l'eau : (Préciser : formation Initiale, accompagnement technique, formation continue, documentation)
Personnes responsables de la		
maintenance .		
Description complète du système de	• Forage :	Pompe:
distribution		☐ De surface ☐ Immergée
(les éléments fixes doivent figurer sur le plan du corps de ferme)	Localisation :	
corps ac jerme,	Profondeur :	Débit (m³/h) :
	• Canon (type) :	Enrouleur : Longueur du tuyau :
	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Diamètre du tuyau :
	• Tuyaux :	
	Longueur :	<u></u>
	Diamètre :	<u></u>
	Micro irrigation :	
	☐ Tuyaux goutteurs autorégulants	
	☐ Tuyaux jetables	
	• Rampe :	
	Largeur : Mé	node de dispersion de l'eau :
Consignes pour l'optimisation,	Présence d'un manomètre sur l'enrou	— • • · · · · · · · · · · · · · · · · ·
la surveillance et le réglage du matérie		Oui On Non
	Surveillance visuelle pour détecter les	
	 Réglage du système pour ne pas arros Connaissance des réglages préconisés 	
	- Communication des regiages precomises	



Maintenance du Systeme d'Irrigation et Fertigation

<u>Référence:</u> 010 bis <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 2 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 13.1 / FV 30.1.3
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Date	Code Type Matériel	Nature de l'intervention (vérification, réglage, réparation)	Nom Code Intervengent	Commentaire
	Type Materiel	(verification, regiage, reparation)	Code Intervenant	(ref facture)



PLAN D'ACTION EN CAS DE DEPASSEMENT DE LMR & DE DETECTION D'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE NON AUTORISE

<u>Référence:</u> **012bis** <u>Version:</u> mars **2023**

<u>Page:</u> **1 / 1**

Exigences Global GAP V6: FV 32.7.1 / FV 32.7.2 / FV 32.7.4 / FV 32.7.5 Exigence NF V 25-111: 8.1 / 12

- D'une manière générale, veuillez-vous référer à la procédure officielle de retrait et rappel des produits alimentaires, telle que définie dans le "Guide d'aide à la gestion des alertes d'origine alimentaire entre les exploitants de la chaîne alimentaire et l'administration lorsqu'un produit ou un lot de produits est identifié", 02/07/2009. disponible version révisée du (Guide sur le site de la DGCCRF: https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/ Guide Gestion Alerte Revision 2 jlt 2009 COM PLETEE VDef cle09fc34.pdf
- La liste des LMR est disponible sur le site suivant (à mettre en favori dans votre navigateur):
 https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
- Si le pays de destination est hors UE, vérifier la réglementation locale ou le cas échéant se référer au CODEX ALIMENTARIUS
 - https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/codex-texts/dbs/pestres/commodities-detail/fr/?c id=347
- Pour connaître les produits phytosanitaires autorisés par culture et par usage, consulter le site E-Phy: https://ephy.anses.fr/

DETECTION D'UN DEPASSEMENT DE LMR OU D'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE NON AUTORISE

SUR UN LOT

Cf. Liste des LMR au niveau européen (Voir liens ci-dessus)

Le lot ou une partie du lot a-t-il déjà été expédié ?

Dans tous les cas :

- 1 Réaliser une nouvelle analyse sur un autre échantillon représentatif du lot
- 2 Engager une enquête en analysant la fiche parcellaire du lot concerné et rechercher les causes de dépassement
- 3 Engager des actions correctives

OUI.

Le lot ou une partie du lot a déjà été expédié

- 1 Information immédiate du ou des clients concernés (cf. fiche 0.40)
- 2 Evaluer l'impact de ce dépassement sur la mise en danger de la santé des consommateurs (analyse de risques) (cf. annexe II questions à se poser pour éviter la gravité d'une situation, guide d'aide à la gestion des alertes d'origine alimentaire, DGCCRF (Voir lien ci-dessus))

3 – RAPPELER LE LOT si l'évaluation d'impact conclut à un risque inacceptable

(> Seuil de toxicité pour une consommation humaine) (*Voir liens ci-dessus*)

cf. liste des services de l'état à contacter en cas d'alerte : annexe V du guide d'aide à la gestion des alertes d'origine alimentaire, DGCCRF (Voir lien ci-dessus)

NON.

Le lot n'a pas encore été expédié

Déclassement du lot, les produits ne peuvent être commercialisés.

⇒ Voir la fiche 40 – PROCEDURE DE RETRAIT/RAPPEL, pour connaître les informations à transmettre aux acheteurs/clients/service publique/organisme de certification GLOBALGAP, en cas de risque détecté.



CONTROLE DES APPAREILS DE MESURE

Balance produits phytosanitaires, thermomètres, sondes de température, bascule, conditionnement...

<u>Référence:</u> **013** <u>Version:</u> **janvier 2023**

Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 13.1 / FV 32.9.1

Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation : ___

Pour toutes transactions commerciales,	la balance doit être contrôlée annuellement	par un organisme agréé par la DRIRE.

Date	Type, Marque,	Définition Maintenance / étalonnage	Référence facture / commentaires	Opérateur	Signature

Méthode d'étalonnage :

Etalonnage des balances : réalisé à l'aide d'un poids étalon.

Etalonnage des sondes de température :

- 1. Placer la sonde avec les autres sondes de stockage dans un seau d'eau à température ambiante stabilisée entre 5°C et 10°C (ou placer les sondes dans de la glace fondante, celles-ci-doivent alors marquer 0°C). Veiller à ce que les sondes soient rassemblées dans la même partie du seau sans qu'elles ne touchent le bord.
- 2. Comparer la température de chacune des sondes deux à deux.
- 3. L'écart de T°C entre la mesure de chacune des sondes doit être <u>inférieur ou égal à 0,5°C</u>. Au-delà, il est nécessaire soit de faire intervenir un organisme spécialisé pour maintenance, soit de remplacer les sondes.

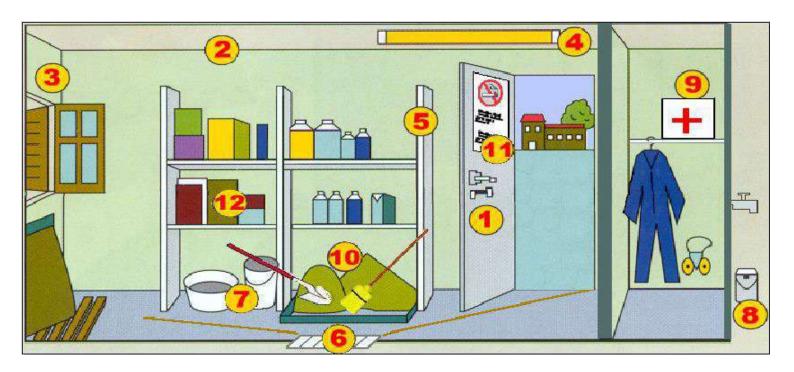


INSTRUCTION DE STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

<u>Référence:</u> 014 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 29.2.1 / FV 32.9 / FV 32.10.3 / FV 32.10.4 / FV 15.1 / FV 32.9.3

- 1 Disposer d'une installation de stockage des produits (local ou armoire) réservée à cet usage, identifiée et fermée à clef
- 2 Disposer d'une installation de stockage solide et saine (peu humide), protégée des températures extrêmes, dont le sol est étanche (sol cimenté) et résistante au feu.
- 3 Endroit ventilé ou aéré
- 4 Disposer d'une installation électrique conforme et d'un bon éclairage
- 5 Étagères du local composées de matériaux non absorbants (métal, PVC...)
- 6 Local équipé d'un système de rétention (bac de rétention, rigoles, seuil de porte...)
- 7 Disposer d'équipements de mesure spécifique, en bon état et étalonnés (jauge, éprouvette, balance...)
- 8 Avoir des équipements pour préparer la bouillie (seaux, eau courante à proximité du lieu de préparation)
- 9 Stockage des équipements de protection ainsi que d'une trousse d'urgence en dehors du local phyto
- 10 Equipements en cas de renversement accidentel (stock de matières absorbantes, pelle, balai et sacs plastiques)
- 11 Affichage des consignes de sécurité, d'une procédure d'urgence en cas d'accidents, de la liste des numéros de téléphone d'urgence, et d'une indication du téléphone le plus proche
- 12 Produits phytopharmaceutiques stockés dans leurs emballages d'origine et pas de stockage des liquides audessus des poudres
- 13 Ranger à part les produits T et T+, ainsi que les CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Tératogènes) classés Xn. Pour les reconnaître, lire les phrases de risque des étiquettes. Tenir compte des indications des fiches de données de sécurité (température, incompatibilité, etc..) pour le stockage des produits.
- 14 Disposer d'un extincteur à poudre ABC à proximité du local



- 15 Tenir à jour au moins une fois tous les mois un inventaire des produits phytopharmaceutiques, de leurs dates d'arrivée et des quantités disponibles ; ou à défaut, l'état des stocks doit être réalisable à tout moment en effectuant l'opération suivante : stock initial + livraisons (bons) utilisation (applications relevées sur fiches parcellaires ou carnet de culture) sorties exceptionnelles enregistrées.
- 16 Les produits sont classés par culture.
- 17 Les produits qui ne sont plus utilisables (PPNU) sont identifiés et rangés à part.



SUIVI DES STOCKS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

<u>Référence:</u> **015 bis** <u>Version:</u> **janvier 2023**

Page: **1 /** 1

Exigences Global GAP V6: FV 5.2
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Pour réaliser le suivi des stocks des produits phytosanitaires sur papier, utiliser soit le doc 15 (inventaire en continu avec enregistrement des entrées et sorties) soit le doc 15 bis (réalisation d'un inventaire par mois).

Our duite	Inventaire (quantité de produit dans le local phytosanitaire)											
Produits	Janvier Date :	Février Date :	Mars Date :	Avril Date :	Mai Date :	Juin Date :	Juillet Date :	Aout Date :	Septembre Date:	Octobre Date :	Novembre Date :	Décembre Date :
				<u> </u>								



SUIVI DES STOCKS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

<u>Référence:</u> 015 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 5.2
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom du produit :		
Période du	au	
Lors de l'inventaire physique, renseigner la c la case « Stock initial » avec la valeur de l'in	se « Inventaire », créer une nouvelle ligne pour le produit en question et rense ntaire.	igner

Date	Stock initial	Entrée	Sortie	Solde	Inventaire

CAMBRE DAGRICUTURE BEN NO. CAMB

PROCEDURE DE RE-ENTREE EN PARCELLE

<u>Référence:</u> 016 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 32.10.6 Exigence NF V 25-111: **8.1**

Document à afficher dans le local de stockage des produits phytopharmaceutiques

(cf. arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural)

Le délai de rentrée correspond au laps de temps minimum qui doit s'écouler entre la fin de l'application d'un produit phytopharmaceutique et le moment où les travailleurs et toutes personnes peuvent pénétrer à nouveau dans la parcelle.

- Exprimé en heures, il est destiné à protéger les personnes d'une exposition trop rapide aux produits phytopharmaceutiques appliqués sur des terres ou dans des locaux
- Ce délai est au minimum de 6 heures en extérieur et de 8 h en milieu fermé (serres, bâtiments, etc...)
- Des mentions de danger imposent des durées nettement supérieures.

Pour les produits comportant les mentions de danger :	Le délai de ré-entrée est de :
H315 : provoque une irritation cutanée H318 : provoque des lésions oculaires graves H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	24 heures
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H334 : peut provoquer des symptômes allergiques ou asthme ou de difficultés respiratoires par inhalation	48 heures

<u>En cas d'intervention nécessaire avant le délai mentionné ci-dessus,</u> consulter l'étiquette du produit ou la fiche de sécurité pour savoir s'il y a une dérogation possible. Pour pouvoir intervenir dans la parcelle avant ce délai, il conviendra de porter les équipements de protection appropriés.

Nom /Prénom	Signature



LISTE DES NUMEROS D'URGENCE

<u>Référence:</u> **017** <u>Version:</u> **janvier 2023**

Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 32.10.3 / FV 32.10.4 / FV 20.1.2 / FV 20.2.1 Exigence NF V 25-111: 5

ADRESSE DE L'EXPLOITATION : CHEF D'EXPLOITATION : TELEPHONE : PERSONNES FORMEES AUX 1er SECOURS :	SAMU:
	APPEL D'URGENCE à partir d'un portable : 112 LOCALISATION M. TELEBHONE LE BLUS BROCHE :
NOM ET TELEPHONE DES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (chef d'exploitation, médecin)	TELEPHONE LE PLUS PROCHE : TROUSSE DE PREMIERS SECOURS : EXTINCTEURS :
Date de la dernière mise à jour de la fiche :	LOCALISATION DES ARRETS D'URGENCE : SEAU : GAZ : ELECTRICITE :



PROCEDURE D'URGENCE

<u>Référence:</u> **017 bis** <u>Version:</u> **janvier 2023**

Page: **1 / 3**

Exigences Global GAP V6: FV 32.10.3 / FV 20.1.2 / FV 20.2.1 Exigence NF V 25-111: 5

Retrouver en dernière page l'exemplaire à afficher sur le local phytosanitaire, lieu de stockage des engrais et de traitement post-récolte

EN CAS DE PROJECTIONS ACCIDENTELLES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LA PEAU OU LES YEUX



Se débarrasser des vêtements contaminés puis laver la peau à l'eau.

Laver les yeux immédiatement et abondamment l'œil ou les yeux à l'eau claire pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste

EN CAS D'INTOXICATION:

N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour téléphoner.

Appelez le centre antipoison (de préférence de votre région) et/ou un médecin et/ou le SAMU (15). (Voir page 2)

- Garder emballage et étiquette du ou des produits en cause pour les montrer au médecin ainsi que le mode d'emploi et la notice si disponibles.
- Si la victime ne respire plus, pratiquer immédiatement le bouche à bouche. C'est le geste qui sauve.
- Si la victime est à peine consciente, ou qu'elle ne l'est plus, la mettre en position latérale de sécurité, c'est à dire la tête et le corps sur le côté.
- Prévenir, muni de l'emballage et de l'étiquette du ou des produits en cause, les secours d'urgence, le médecin et le centre anti poisons.





- Ne pas faire boire, surtout jamais de lait ou d'alcool
- Ne pas faire vomir, sauf si l'étiquette du produit en cause le prescrit (gramoxone) et seulement si la victime est consciente.

Attendez-vous aux questions que vous posera le centre antipoison en cas d'appel :

- ✓ L'âge de la (ou des) victimes, le poids, la taille.
- ✓ La dénomination du (ou des) produits à l'origine de l'intoxication (gardez l'emballage, le mode d'emploi et la notice à portée de main (faites collecter ces renseignements par votre entourage).
- ✓ A quelle heure et en quelle quantité le produit a-t-il été ingéré ou inhalé (temps d'exposition) ?
- ✓ Que s'est-il passé (accident, tentative de suicide, accident collectif ...) ?

Donnez le plus de détails possible.



PROCEDURE D'URGENCE

<u>Référence:</u> **017 bis** <u>Version:</u> **janvier 2023**

Page: **2 /** 3

Exigences Global GAP V6: FV 32.10.3 / FV 20.1.2 / FV 20.2.1 Exigence NF V 25-111: 5

CENTRES ANTI-POISON ET DE TOXICOVIGILANCE (source officielle http://www.centres-antipoison.net/)

Régions	Ville	Adresse	Permanence médicale téléphonique	email
Centre Pays de la Loire	Angers	C.H.U d'Angers 4 rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	02 41 48 21 21	centre-antipoison@chu-angers.fr
Aquitaine Poitou-Charentes	Bordeaux	CHU Pellegrin Tripode Place Amélie Raba Léon 33076 Bordeaux Cedex	05 56 96 40 80	centre-antipoison@chu-bordeaux.fr
Haute-Normandie Nord – Pas-de-Calais Picardie	Lille	C.H.R.U 5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0800 59 59 59	cap@chru-lille.fr
Auvergne Rhône-Alpes	Lyon	Bâtiment A, 4ème étage 162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03	04 72 11 69 11	centre.antipoison@chu-lyon.fr
Corse Languedoc-Roussillon Provence-Alpes – Côte d'Azur Réunion	Marseille	Hôpital Sainte Marguerite 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	04 91 75 25 25	cap-mrs@mail.ap-hm.fr
Bourgogne Champagne – Ardenne Lorraine	Nancy	Hôpital Central 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	03 83 22 50 50	cap@chu-nancy.fr
Ile de France Antille Guyanne	Paris	Hôpital Fernand WIDAL 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10	01 40 05 48 48	cap.paris@lrb.aphp.fr
Alsace Franche-Comté	Strasbourg	Hôpitaux universitaires 1 Place de l'Hôpital - BP 426 67091 Strasbourg Cedex	03 88 37 37 37	
Limousin Midi-Pyrénées	Toulouse	Hôpital Purpan Pavillon Louis Lareng - Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	05 61 77 74 47	cap.reg@chu-toumouse.fr

EN CAS D'URGENCE

EN CAS DE PROJECTIONS ACCIDENTELLES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LA PEAU OU LES YEUX



Se débarrasser des vêtements contaminés puis laver la peau à l'eau.

Laver les yeux immédiatement et abondamment l'œil ou les yeux à l'eau claire pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste

EN CAS D'INTOXICATION:

N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour téléphoner.

- Garder emballage et étiquette du ou des produits en cause pour les montrer au médecin ainsi que le mode d'emploi et la notice si disponibles.
- Si la victime ne respire plus, pratiquer immédiatement le bouche à bouche. C'est le geste qui sauve.
- Prévenir, muni de l'emballage et de l'étiquette du ou des produits en cause, les secours d'urgence, le médecin et le centre anti poisons.
- Si la victime est à peine consciente, ou qu'elle ne l'est plus, la mettre en position latérale de sécurité, c'est à dire la tête et le corps sur le côté.





- Ne pas faire boire, surtout jamais de lait ou d'alcool
- Ne pas faire vomir, sauf si l'étiquette du produit en cause le prescrit (gramoxone) et seulement si la victime est consciente.

N° D'URGENCE :	
N° DU CENTRE ANTIPOISON :	

Exemplaire à afficher sur le local phytosanitaire, lieu de stockage des engrais et de traitement post-récolte.



PROCEDURE DE REMPLISSAGE DU PULVERISATEUR ET DE CONDUITE DE LA PULVERISATION

<u>Référence:</u> 018 <u>Version:</u> janvier 2023 Page: 1 / 2

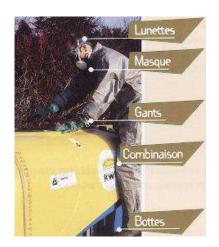
Exigences Global GAP V6: FV 32.4.1 / FV 32.6.1 Exigence NF V 25-111: **14.3.2** / **14.3.3**

Commencer par lire l'étiquette du produit et sa fiche de données de sécurité afin de prendre connaissance des conditions d'emploi et de précaution d'utilisation.

Porter des équipements de protection individuelle appropriés au remplissage et pour toutes interventions sur la parcelle traitée.

L'applicateur est particulièrement exposé à une contamination lors de la phase de remplissage du pulvérisateur. Il conviendra d'être attentif lors de cette phase et de se protéger également lors de l'application des produits.









PREPARATION DE LA BOUILLIE

1- Calculer et préparer juste la quantité nécessaire :

G (surface en hectare) x D (dose en kg / hectare) = Q (en kg)

2- Remplissage

Si nécessaire, bien pré-diluer la poudre avant de la verser dans la cuve et surveiller en permanence la phase de remplissage de la cuve afin d'éviter tout débordement. Rincer les bidons systématiquement avec le rince bidon du pulvérisateur ou manuellement 3 fois à l'eau claire et verser les eaux de rinçage dans la cuve.



Exigence NF V 25-111: 14.3.2 / 14.3.3

PROCEDURE DE REMPLISSAGE DU PULVERISATEUR ET DE CONDUITE DE LA PULVERISATION

<u>Référence:</u> 018 <u>Version:</u> janvier 2023 Page: 2 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 32.4.1 / FV 32.6.1

PENDANT LE TRAITEMENT

1- Ne pas interrompre un traitement en cours pour effectuer d'autres travaux

La concurrence entre différents travaux conduit à des situations à risques favorisant la contamination de l'homme.

2- Prévenir autant que possible l'apparition d'incidents techniques (pannes, bouchage...) pouvant conduire à la suspension du traitement en effectuant une révision fréquente du matériel, un check-up avant traitement et un nettoyage soigneux de l'appareil après chaque traitement.

Intervenir sur le matériel en cours de traitement est source de forte contamination. Si toutefois une intervention est nécessaire en cours de pulvérisation, intervenir dans une zone non pulvérisée.

- 3- A l'occasion d'un traitement, s'il vous arrive d'avoir une indisposition (mal de tête, nausées, vomissement, etc...), pensez immédiatement à interrompre le traitement, suivez la procédure d'urgence et consultez votre médecin traitant.
- 4- Ne jamais dépasser la dose homologuée, même en cas d'attaque violente du parasite.

APRES LE TRAITEMENT

1- Nettoyer le pulvérisateur en fin de traitement.

Ces opérations sont indispensables à la qualité du traitement suivant (phytotoxicité) et la sécurité de l'opérateur.

- 3- Nettoyer systématiquement les protections individuelles non jetables et les ranger en dehors du local de stockage. Jeter les combinaisons jetables si elles présentent des souillures. Se laver systématiquement les mains et le visage, ou mieux se doucher et changer de vêtements.
- **4- Gestion du fond de cuve** (exemple de procédure de rinçage du pulvérisateur disponible sur www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/fondcuve.asp) :

Terminer le chantier de pulvérisation dans une parcelle droite et plate, dont la surface est connue.

- a) Pulvériser jusqu'au désamorçage de la pompe.
- b) Diluer le fond de cuve avec au moins 5 fois le volume du fond de cuve restant d'eau claire (données constructeurs).
- c) Sans pulvériser, faire circuler ce fond de cuve dilué dans l'ensemble des circuits (retours cuve, retours pompe, circuit de brassage etc) en suivant scrupuleusement le protocole de rinçage du constructeur. Rincer les parois intérieures avec les rotobuses de rinçage ou équivalent.
- d) Pulvériser la dilution dans la parcelle, en prenant soin de ne pas dépasser la dose maximum autorisée, jusqu'au désamorçage de la pompe.
- e) Renouveler ces opérations avec une quantité d'eau et/ou un nombre de séquences de rinçage suffisant pour diviser la concentration de la bouillie d'un facteur 100 au minimum (calculette de dilution disponible sur le site : http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/fondcuve.asp)
- f) Nettoyer les filtres.
- g) Vidanger l'ultime fond de cuve au champ en respectant les conditions réglementaires (Cf. Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural) ou le réutiliser dans la bouillie suivante.

Date et signatures des employés concernés :



CARNET D'ENTRETIEN DES EPANDEURS A ENGRAIS ET PULVERISATEURS

<u>Référence:</u> 019 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 13.1 Exigence NF V 25-111: 13.2.2 / 14.3.1

Nom de l'exploitation :		

Date	Code / Type Machine	Compteur / Heures Si disponible (sur boitier, console)	Nature de l'intervention	Nom Code de l'intervenant	Commentaire (ref facture)

GLOBALGAP Doc 20 Point: FV 13.1

Doc 20 : Contrôle de l'épandeur d'engrais

Nom de l'agriculteur : Type d'épandeur (ou code): Date du contrôle :		et du tr	acteur :			
1. Vitesse de rotation de la prise	e de force					
540 tours : (tours moteur / min) La protection du cardan est elle présente ? OUI NON						
2. Système de fixation au tracte	ur					
Horizontal OUI N ON Incliné Est-il à la bonne hauteur ? OUI NON	OUI 🗌 NON 🗌]				
3. Ouverture et dosage						
Les ouvertures sont elles égales ? OUI	NON 🗌					
4. Usure						
Contrôle des jeux d'usure ? OUI NON						
5. Vitesse d'avancement penda	nt le travail					
, , , ,	Γ = Durée réelle km/h)	= (secondes	.)			
6. Test d'épandage						
Type d'engrais : Q1 = Quantité désirée = (kg/ha) L = Largeur de travail = (mètre)						
	Essai 1	Applicati	on des modificatio	ns		
Ouverture :						
Poids brut (kg)						
Tare (kg) Poids net (kg)						
Temps (s)						
Q2 = Quantité mesurée en kg/min						
Q 1 = Quantité en kg /ha *						
* Q1 = Q2 x 600 / (LxV) = kg/ha 7. Détermination simple de la q Contrôle rapide sur le champ : contrôle vis OUI NON Application des réglages ?		•	récédent et suivan	 t?		
rippiroution dos regiuges .						

Source : Document CKC – version janvier 2023



CONTROLE DU PULVERISATEUR

A REALISER UNE FOIS PAR AN

<u>Référence:</u> 021 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 13.1 Exigence NF V 25-111: **14.3.1**

Nom de	l'exploitatio	n :	Nom/Code machine		Date du calibrage:	
1-	Calcul de la	<u>vitesse</u>				
	.00m et chro (km/h) = 360	nométrer : / temps (s) = 360 / nbre de se	econdes = 360/ =			
2-	Contrôle de	s débits				
Dispose	r un récipient	t sous une buse de chaque tro	onçon et mesurer			
	Pression	Débit (L/min)		Pression	Débit (L/min)	
	2 bar			3,5 bar		
	2,5 bar			4 bar		
	3 bar			5 bar		
3-	<u>Débits /ha</u>					
Débits d	es buses = D	ébit par buse (litre /min) x no	ombre de buses =	_L/min		
Litre / ha) x débit des jets (L / min) km / h) x largeur de travail (m				
4-	Tableau des	débits / ha				

Ce tableau doit reprendre le débit en fonction de la vitesse et de la pression de service, il peut vous être fourni par le fabriquant des buses.

Type de buse	Pression	Débit / jet	L/ha					
Type de buse	(bar)	(L/min)	3 km /h	4 km/h	5 km/h	6 km/h	8 km/h	10 km/h
	2							
	2.5							
	3							
	4							
	5							
	2							
	2.5							
	3							
	4							
	5							
	2							
	2.5							
	3							
	4							
	5							

Un outil mis en ligne par ARVALIS - Institut du végétal sur le site http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/choixbuses.asp vous permet de :

- (si vitesse fixée): trouver le couple [calibre + pression] correspondant au volume/ha souhaité pour une application; ou trouver le volume/ha réalisable avec un type de buse que vous possédez déjà;
- (si volume fixé): adapter votre vitesse au volume/ha choisi; ou trouver la vitesse à ne pas dépasser pour rester dans la plage optimale d'utilisation des buses;
- (si débit (donc la pression) fixé) : ajuster la vitesse et le volume/ha pour une pression donnée de buse.



CONTROLE DU PULVERISATEUR

A REALISER UNE FOIS PAR AN

Référence: 021
Version: janvier 2023
Page: 2 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 13.1 Exigence NF V 25-111: **14.3.1**

Elámonto d	Etat e sécurité: vérification	Observations / Opérations effectuées
Elements di	e securite: verificatio	on visuelles
Présence et état des protections des arbres à cardan		
Présence et état des protections de toutes les pièces en mouvement (ex : ventilateur)		
Présence et état de l'éclairage et de la signalisation		
Présence et état des tuyaux (particulièrement à proximité de l'opérateur)		
V	érifications visuelles	S
(Appareil installés rampe ouverte, certains po	ints sont visuellement	contrôlés quand le pulvérisateur est à l'arrêt)
Etat général de l'appareil : attelage, pneumatiques		
Structure de la rampe • l'importance de la déformation peut être mesurée au cordeau		
Evaluation visuelle du parallélisme par rapport au sol		
Etat du système de suspension • le faire fonctionner pour vérifier qu'il est opérationnel		
Mesure de l'équidistance des buses		
Aplomb des buses: • apprécier à l'œil		
Homogénéité du jeu de buses (type/couleur iso/angle)		
Etat des tuyaux : état général usure du matériau présence de plis et fuites éventuelles		
 Etat des filtres : vérifier l'état et la propreté, la maille correspond-elle au calibre des buses en service? 		
 Etat de la cloche à air : appuyer sur la valve, vérifier qu'il n'y a pas d'eau (signe de cloche perforée). vérifier la pression de celle-ci et la réajuster (car le contrôle a généralement réduit la pression) 		
Etat du manomètre: • vérifier que l'aiguille est à zéro au repos		
Niveau d'huile dans la pompe		
Vérifications de l'appareil en service	: mettre l'appareil e	en pression avec de l'eau seulement
Détection des fuites: coup d'œil général et en particulier la pompe, les filtres, les porte-buses, le circuit	•	
 En cas de bouchage des buses et/ou colmatage: vérifier s'il s'agit d'un bouchage isolé sinon interrompre le diagnostic et faire procéder à un nettoyage complet 		
Absence de fuites d'huile		
Le système de régulation est-il opérationnel ?		
<u> </u>	<u> </u>	







Points Global GAP V6: FV 30.1.1 / FV 30.4.2

<u>Version</u>: Janvier 2023

Réf. 21 bis – ANALYSE DES RISQUES LIES À L'EAU UTILISEE LORS DES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES DE LA CULTURE

Nom de l'exploitation :

Date de mise à jour :

Analyse des risques : cas de la pomme de terre

Etape de la protection	Type de traitement et origine de l'eau	Evaluation du risque nul, faible, moyen, fort, (nul si eau de forage ou eau de réseau)
Traitement sur le sol avant ou pendant la plantation	Traitement liquide ☐ Origine de l'eau : - Réseau ☐ - Forage ☐	- Traitement sur le sol avant formation des tubercules, Risque nul si eau de réseau ou de forage
(Cible : nématodes, taupins)	- Eau de surface □ - Autre □ :	Risque quasi nul si eau de surface ou autre.
	Traitement par épandage de granulés 🛘	Risque nul car traitement ne nécessitant pas d'apport d'eau
	Traitement par poudrage	Risque nul car traitement ne nécessitant pas d'apport d'eau
Protection du plant (cible rhizoctone et / ou gale argentée)	Traitement liquide ☐ Origine de l'eau : - Réseau ☐ - Forage ☐ - Eau de surface ☐ - Autre ☐ :	Risque nul car traitement sur le plant (non destiné à la consommation)
Traitement liquide sur le sol après plantation (désherbant de pré-levée)	Origine de l'eau : - Réseau □ - Forage □ - Eau de surface □ - Autre □ :	Risque quasi nul car traitement sur le sol avant formation des tubercules
Protection du feuillage par traitement liquide (désherbant post levée, fongicide, insecticide, anti- germinatif en végétation, défanant)	Origine de l'eau : - Réseau □ - Forage □ - Eau de surface □ - Autre □ :	 Traitement sur le feuillage et non sur le tubercule. Pommes de terre systématiquement cuites avant consommation, Risque nul si eau de réseau ou de forage Risque nul à faible si eau de surface ou autre
Traitement des tubercules (antigerminatif)	- Générateur d'éthylène (RESTRAIN) □ - Injection directe d'éthylène (méthode BIOFRESH) □ - Traitement par thermonébulisation (DORMIR, BIOX-M, ARGOS) □ - Diffusion à froid par évaporation (BIOX-M) □	Risque nul car traitement ne nécessitant pas d'apport d'eau.

Conclusion : la pomme de terre étant systématiquement cuite avant consommation, l'analyse de l'eau utilisée lors des traitements phytosanitaires n'est pas nécessaire.

De plus, toutes les interventions nécessitant un apport d'eau sont réalisées sur le sol ou sur le feuillage, aucun traitement phytosanitaire nécessitant l'ajout d'eau n'est réalisé sur le tubercule destiné à la consommation.



Analyse des Risques Hygieniques et Food Defense Pomme de terre

ETAPE: RECOLTE ET TRANSPORT*

*Transport du champ vers l'exploitation et de l'exploitation jusqu'au collecteur. Si le transport est réalisé par un sous-traitant (transporteur), les

<u>Référence:</u> 022a <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 19.2 / FV 19.3 / FV 19.8 / FV 13.3 / FV 15.1 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: Non applicable

vérifications doivent être effectuées par le producteur.

Nom de l'exploitation :	Date Mise à jour:
-------------------------	-------------------

Туре	Description du Risque Potentiel	Risque Présent Oui/Non	Mesures Préventives	Mis En Place
М	Bennes / camions sales (transport de fumier, de boues)		Nettoyage des bennes / camions avant la récolte Vérification visuelle	☐ Oui ☐Non
IVI	Menace Intentionnelle		Interdire l'accès au chantier de récolte à toutes personnes étrangères à l'exploitation (consignes verbales)	☐ Oui ☐Non
	Fuites d'huile sur les machines qui participent à la récolte		Vérifier l'état du matériel avant la récolte Utiliser des lubrifiants alimentaires si contact avec le produit	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
С	Présence de glycoalcaloïdes dans les tubercules (coups)		Réduire au maximum les endommagements en limitant les hauteurs de chute lors de la récolte, en protégeant les équipements d'arrachage et en choisissant une vitesse de rotation des chaînes de tamisage adaptée	☐ Oui ☐Non
	Résidus de produits phytopharmaceutiques (Respect des Délais Avant Récolte*)		Respecter les délais avant récolte	☐ Oui ☐Non
	Menace intentionnelle		Interdire l'accès au chantier de récolte à toutes personnes étrangères à l'exploitation (consignes verbales)	☐ Oui ☐Non
	Bris de verre provenant des vitres et de l'éclairage des véhicules		Vérifier les bennes et les machines qui participent à l'arrachage (rétroviseurs, phares). En cas de verre brisé nettoyer et remplacer le verre (respecter la procédure bris de verre)	☐ Oui ☐Non
	Corps étrangers : Objets jetés sur le champ		Vérifier les bords des parcelles avant la récolte (canettes en verre, plastique)	☐ Oui ☐Non
			Avant chargements : vérifier la propreté des matériels de transport et contenants et nettoyer si nécessaire par des moyens adaptés de façon à éliminer toutes traces.	☐ Oui ☐Non
P	Corps étrangers : autres		Préférer les contenants dédiés aux produits agricoles ou utilisés également pour le transport de produits neutres, c'est-à-dire n'induisant pas de contaminants potentiels autres que des corps étrangers de grande taille et/ou facilement éliminables	□ Oui □Non
			Régler ou faire régler le matériel de récolte.	□ Oui □Non
	Menaces Intentionnelles		Interdire l'accès au chantier de récolte à toutes personnes étrangères à l'exploitation (consignes verbales)	☐ Oui ☐Non
	Transport antérieur de produits allergènes dans les		Identifier les bennes qui ont transporté des produits allergènes	☐ Oui ☐Non
Α	bennes/camions (Céréales contenant du gluten, soja, fruits à coque, céleri, lupin, sésame, moutarde)		Nettoyer soigneusement les bennes avant le transport des pommes de terre. Vérification visuelle	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non

Types de risques :



Analyse des Risques Hygieniques et Food Defense Pomme de terre

ETAPE: DECHARGEMENT, TRI ET CALIBRAGE

<u>Référence:</u> 022b <u>Version:</u> janvier 2023

Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 19.2 / FV 19.3 / FV 21.1 / FV 21.2 / FV 19.8 / FV 13.3 / FV 15.1 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Code bâtiment:	Date Mise à jour:
	(réaliser une analyse par bâtiment de stockage)	

Туре	Description du Risque Potentiel	Risque Présent Oui/Non	Mesures Préventives	Mis En Place
	Contamination par le personnel (mains sales, blessures)		Disposer de toilettes et de lavabos Se laver les mains régulièrement. Porter des gants en cas de blessure. Formation des salariés. Afficher des pictogrammes.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Contamination par les animaux domestiques (poils, déjections)		Interdire les animaux domestiques dans le bâtiment de conditionnement/stockage (afficher le pictogramme).	☐ Oui ☐Non
M	Contamination par les déchets de triage (pathogènes)		Stocker les déchets dans un endroit bien défini, Les évacuer et nettoyer le lieu de stockage régulièrement.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Contamination par des tapis sales		Nettoyer les tapis.	☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Fuites d'huile		Vérifier l'absence de fuites d'huile au niveau des tapis et des engins de levage.	☐ Oui ☐Non
С	Contact du produit avec les graisses des machines		Si le produit est en contact avec de la graisse lubrifiante, celle-ci est agréée pour le contact alimentaire.	☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Bris de verre (machines, fenêtres, lampes)		Suivre la procédure bris de verre Utiliser des lampes incassables ou des protections.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Corps étrangers : pansements		Utiliser des pansements de couleur différente du produit.	☐ Oui ☐Non
Р	Cigarette (mégots, cendres) Chewing-gum, Emballages de collations, Objets		Interdiction de fumer, boire et manger dans les bâtiments Utiliser des tenues de travail adaptées avec des poches fermées. Ne pas porter de bijoux	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Chute de débris (isolant, pièces du matériel)		Vérifier, entretenir et réparer le cas échéant les murs, plafonds et isolants. Vérifier, entretenir et réparer le matériel de mise en stockage, tri et calibrage.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
A	Contamination par des produits allergènes (céréales contenant du gluten, soja, fruits à coque, céleri, lupin, sésame, moutarde)		interdiction de manger et boire (excepté de l'eau en bouteille plastique) à proximité du poste de travail.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non

Types de risques :



ANALYSE DES RISQUES HYGIENIQUES ET FOOD DEFENSE

ETAPE: STOCKAGE ET CONSERVATION

Référence: 022c Version: janvier 2023 Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 19.2 / FV 19.3 / FV 21.1 / FV 21.2 / FV 19.8 / FV 13.3 / FV 15.1 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Code bâtiment:	Date Mise à jour:
	(réaliser une analyse par bâtiment de stockage)	

Туре	Description du Risque Potentiel	Risque Présent Oui/Non	Mesures Préventives	Mis En Place
	Sol et murs du bâtiment de stockage sales (champignon, bactéries)		Nettoyer et désinfecter chaque année le bâtiment de stockage	☐ Oui ☐Non
	Caisses sales (champignon, bactéries)		Nettoyer et désinfecter régulièrement les caisses	☐ Oui ☐Non
M	Contamination par les animaux		Interdire les animaux domestiques dans le bâtiment de stockage (afficher le pictogramme) Protéger les entrées d'air par des filets (oiseaux) Poser des pièges mécaniques contre les rongeurs	Oui Non Oui Non Oui Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non
	Contamination par du mercure		Thermomètres à mercure interdits dans le bâtiment	☐ Oui ☐Non
	Gaz d'échappements		Couper le moteur des machines lorsqu'elles ne servent pas. Préférer les engins de manutention électriques ou au gaz.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Acrylamide		Limiter le sucrage des tubercules par une température de stockage adaptée.	☐ Oui ☐Non
С	Produits dangereux ou polluants		Les locaux de stockage sont séparés des produits dangereux ou potentiellement polluants (produits phytosanitaires, engrais, hydrocarbures, désinfectants).	
	Anti-germinatifs		Enregistrer les applications (dates / doses)	☐ Oui ☐Non
	Huile		Ne pas faire hiverner les machines dans le bâtiment de stockage des pommes de terre. Nettoyer si taches d'huile.	☐ Oui ☐Non
	Glycoalcaloïdes		Eviter le verdissement des pommes de terre en les stockant à l'obscurité	☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non
	Bris de verre : lampes du stockage		Utiliser des lampes incassables ou des protections.	☐ Oui ☐Non
Р	Chute de débris (isolant, matériaux)		Vérifier, entretenir et réparer le cas échéant les murs, plafonds et isolants.	☐ Oui ☐Non
• •	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non
Α	Stockage antérieur de produits allergènes (céréales contenant du gluten, soja, fruits à coque, céleri, lupin, sésame)		Identifier les stockages antérieurs de produits allergènes Nettoyer soigneusement le bâtiment avant le stockage des pommes de terre.	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non

Types de risques :

M = Microbiologique (bactéries, pathogènes...)

C = Chimique (pesticides, lubrifiants, engrais...)

P = Physique (corps étrangers : verre, bois...)

A = Allergènes



Analyse des Risques Hygieniques et Food Defense

ETAPE: LAVAGE ET CONDITIONNEMENT

Référence: 022d Version: juillet 2023 <u>Page:</u> **1 / 1**

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 19.2 / FV 19.3 / FV 21.1 / FV 21.2 / FV 19.8 / FV 13.3 / FV 15.1 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Code bâtiment:	Date Mise à jour:
	(Réaliser une analyse par bâtiment de sto	ckage)

Туре	Description du Risque Potentiel	Risque Présent Oui/Non	Mesures Préventives	Mis En Place
	Contamination par le personnel (mains sales, blessures)		Disposer de toilettes et de lavabos. Se laver les mains régulièrement. Porter des gants en cas de blessure. Formation des salariés. Pictogrammes.	☐ Oui ☐Non
	Emballages sales		L'emballage final est stocké de manière a éviter les contaminations (stockage à l'abri, utiliser des emballages réservés aux produits alimentaires).	☐ Oui ☐Non
M	Brosses et tapis sales (champignon, bactéries)		Nettoyage régulier	☐ Oui ☐Non
	Eau contaminée		Dernière eau de lavage potable et non recyclée	☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non
	Contamination par des produits dangereux ou polluants		Les locaux de conditionnement sont séparés des produits dangereux ou potentiellement polluants (produits phytosanitaires, engrais, hydrocarbures,)	☐ Oui ☐Non
С	Eau polluée		Dernière eau de lavage potable et non recyclée	☐ Oui ☐Non
	Glycoalcaloïdes		Eviter le verdissement des pommes de terre conditionnées en les entreposant à l'obscurité	☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non
	Emballages sales		L'emballage final est stocké de manière à éviter les contaminations (stockage à l'abri, utiliser des emballages réservés aux produits alimentaires).	☐ Oui ☐Non
	Bris de verre (fenêtres, lampes)		Utiliser des lampes incassables ou des protections	☐ Oui ☐Non
	Corps étrangers : pansements		Utiliser des pansements de couleur différente du produit	☐ Oui ☐Non
Р	Cigarette, chewing-gum, emballages de collation		Interdiction de fumer, boire et manger dans les bâtiments	☐ Oui ☐Non
	Corps étrangers : objets		Utiliser des tenues de travail adaptées avec des poches fermées . Ne pas porter de bijoux	☐ Oui ☐Non
	Contaminations intentionnelles		Interdire l'accès au bâtiment à toutes personnes étrangères à l'exploitation (pictogramme). Fermer à clé le bâtiment en dehors des périodes de travail.	☐ Oui ☐Non
	Casse de l'aiguille du banc couseur		Vérification périodique de l'intégrité de l'aiguille. Application de la procédure de Gestion de la Casse .	☐ Oui ☐Non
A	Présence de produits allergènes dans les pommes de terre conditionnées (emballages consommateurs) céréales contenant du gluten, soja, fruits à coque, céleri, lupin, sésame, moutarde		Ne pas utiliser d'emballages de réemploi ayant servi au conditionnement de produits allergènes. Quand l'analyse des risques indique une possible contamination croisée par des allergènes, l'étiquetage doit en faire la mention conformément à la réglementation du pays de destination vis-à-vis des allergènes. ELes méthodes de récolte, de tri et de conditionnement de la pomme de terre permettent d'éliminer l'éventuelle présence de graines de produits allergènes et limitent fortement les risques. De plus, les pommes de terres étant conditionnées seules dans les emballages, l'information concernant les allergènes sur l'emballage final n'est pas requise (sauf cas particulier).	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non

Types de risques :



PLAN D'ACTIONS SUITE A L'ANALYSE DES RISQUES HYGIENIQUES POUR POMME DE TERRE

<u>Référence:</u> 023 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 19.2 / FV 33.6

Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Année/Campagne :
Date(s) de récolte : Date(s) de mise	en stockage:
	Réalisé Oui / Non / NA (non applicable)
RECOLTE ET TRANSPORT: ARRACHEUSES ET BENNES	
Contrôle de la propreté, des pertes d'huile, des bris de verre sur les machine début de la récolte.	s et les bennes avant le
Les bennes et outils en contact avec le produit sont propres et bien entreten nécessaire.	us, les nettoyer si
Utiliser de la graisse alimentaire si contact direct possible avec le produit.	
Vérifier les bords des parcelles avant la récolte (canettes en verre).	
Vider l'arracheuse entre chaque changement de variété.	
Des amortisseurs de chute sont présents dans les bennes (tapis, lanières).	
Après la récolte nettoyer la machine avant de quitter le champ.	
Lors du transport, protéger le produit par mauvais temps.	
STOCKAGE: LOCAUX ET MATERIEL	·
Avant le stockage, contrôler l'état et la propreté des parois murs et plafonds	du bâtiment.
Si nécessaire, nettoyer et réparer.	
Les caisses doivent être propres et si besoin désinfectées (remplir la fiche de nett	oyage).
Les engins de levage et transpalette sont propres et bien entretenus.	
Utiliser de la graisse alimentaire si contact direct possible avec le produit.	
Vider chaque élément du matériel de stockage après chaque changement de	produit ou de variété.
Les moteurs (essence ou diesel) n'entrent dans les locaux que si nécessaire et le possible.	moins longtemps
Les thermomètres au mercure sont interdits dans le bâtiment de stockage.	
REPRISE / CONDITIONNEMENT	
Avant reprise du produit, contrôler la propreté, les bris de verre et les pertes	d'huile du matériel.
Avant le conditionnement, contrôler l'état et la propreté du local de condition	onnement.
Si nécessaire nettoyer et réparer le matériel.	
Si nécessaire nettoyer et réparer le local de conditionnement.	
L'emballage final est stocké de manière à éviter les contaminations.	
Les locaux de conditionnement et de stockage sont séparés des produits dar potentiellement polluants (produits phytosanitaires, engrais, hydrocarbures,) pour ét contamination du produit.	
Si le produit est en contact avec de la graisse lubrifiante, celle-ci est agrée po alimentaire	our le contact
LAVAGE APRES RECOLTE	
La dernière eau de lavage du produit est potable et non recyclée.	
LUTTE CONTRE LES ANIMAUX NUISIBLES	
Une lutte contre les animaux nuisibles est mise en place. Des appâts protégés ou des pièges sont disséminés à proximité des locaux de transformation. L'appât ne doit présenter aucun risque de contamination av	_
Un plan signalant la localisation des appâts est disponible.	
Le contrôle des appâts est réalisé à une fréquence adaptée en fonction des c	observations réalisées,



PLAN D'ACTIONS SUITE A L'ANALYSE DES RISQUES HYGIENIQUES POUR POMME DE TERRE

<u>Référence:</u> 023 <u>Version:</u> janvier 2023 Page: 2 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 19.2 / FV 33.6

Exigence NF V 25-111: Non applicable

Réalisé Oui / Non / NA (non applicable) **BRIS DE VERRE** Les employés connaissent les instructions liées aux bris de verre (procédure bris de verre) et remplacent immédiatement les verres cassés (vitres, lampes, miroirs). En cas de bris de verre, un registre reprenant les actions correctives est rempli. Les lampes situées au-dessus du produit sont incassables ou équipées de protections. **NETTOYAGE** Un plan de nettoyage et de maintenance est disponible pour tous les locaux. Le nettoyage et la maintenance sont renseignés dans un registre. Les employés ont pris connaissance et appliquent les instructions de nettoyage. **DECHETS** Aucun déchet n'est en contact avec le produit. un système d'évacuation systématique des déchets et emballages est mis en place. Des poubelles sont disponibles et identifiées pour chaque type de déchet (plastique, verre...). Pour les déchets de triage, un espace éloigné du produit est identifié (caisse identifiée "déchet" par exemple) **SPARADRAP** Les sparadraps sont de couleur différente du produit. **HYGIENE GENERALE** Les règles d'hygiène sont clairement indiquées. Les employés ont reçu et signé les instructions du code d'hygiène. Les règles d'hygiène sont respectées dans tous les locaux où le produit est présent. Il est interdit de manger, boire et fumer lors de contact direct avec les produits. Afficher à l'entrée et dans le bâtiment de stockage les pictogrammes suivants : "interdiction de fumer", "interdiction de boire et de manger". Les visiteurs entrants dans les locaux prennent connaissance des règles d'hygiène par des panneaux d'affichage (interdiction de fumer, boire et manger, animaux domestiques interdits...). Les animaux domestiques sont tenus à l'écart des locaux de stockage et du produit. Afficher le pictogramme "animaux domestiques interdits" à l'entrée du bâtiment de stockage. Des filets ou grillages sont installés au niveau des entrées d'air des bâtiments de stockage pour empêcher le passage des oiseaux. L'environnement direct de l'entreprise est propre et bien tenu. **TOILETTES (lors de la récolte)** Les employés ont la possibilité de se laver les mains (lavabos ou jerrican d'eau et savon). Les employés disposent de toilettes propres (soit à proximité, soit possibilité d'accès aux toilettes au moins une fois par demie journée). **TOILETTES** (dans les locaux de conditionnement et de stockage) Les toilettes sont propres et bien entretenus. Les portes des toilettes n'ont pas un accès direct sur les locaux de transformation et de stockage, sauf s'il existe un système de fermeture automatique des portes. Il est possible de se laver les mains près des toilettes. Un pictogramme indique "obligation de se laver les mains après un passage aux WC". Les lavabos sont alimentés par de l'eau courante. Il y a un savon liquide non parfumé à proximité des toilettes. Il est possible de se sécher les mains de manière hygiénique.



FORMATION AUX BONNES PRATIQUES D'HYGIENE

<u>Référence:</u> **024** <u>Version:</u> **janvier 2023**

Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 19.2 / FV 19.3 / FV 12.1 / FV 13.3 / FV 15.1 / FV 20.1.3 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: 5

Nom de l'exploitation :

- Les ongles sont courts et soignés, le vernis à ongle et les ongles artificiels sont interdits à moins de porter des gants.
- Les mains doivent être lavées au savon liquide et séchées après un passage aux toilettes ainsi qu'avant le début de la récolte, de la transformation ou de l'emballage.
- Les mains sont lavées et les vêtements remplacés après avoir travaillé avec des produits phytosanitaires.
- Interdiction de boire (sauf de l'eau en bouteille plastique), fumer et manger pendant la récolte, la transformation et l'emballage. Les repas sont pris dans un local séparé.
- > Les plaies ouvertes sont couvertes d'un sparadrap de couleur différente de celle du produit et non transparent. En cas de grande plaie ouverte au mains, couverte ou non, il faut porter un gant.
- Les cheveux doivent être propres, les cheveux longs doivent être noués.
- Interdiction de porter des bijoux pendants et des objets suspendus.
- Les tenues de travail et les gants doivent être propres, lavés ou remplacés régulièrement. Aucun objet ne doit pouvoir tomber des poches du vêtement de travail et aboutir dans le produit.
- Les maladies contagieuses et les affections de la peau doivent être signalées au responsable.
- Les déversements de fluides corporels (saignements, vomissement...) doivent être signalés au responsable.
- Pendant la récolte et l'emballage, les outils et les emballages utilisés sont propres.
- Les engins de transports utilisés à d'autres fins sont nettoyés avant d'y transporter le produit récolté.
- Le produit récolté est entreposé dans un endroit propre.



Je soussigné		
D (/a)	 	

Prénom/Nom	Fonction	Date	Signature

Déclare avoir pris connaissance des règles précédentes et m'engage à les respecter. Durée de la formation aux bonnes pratiques d'hygiène :



PLAN DE NETTOYAGE

<u>Référence:</u> 025 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Chaque année,

démarrage de la campagne.

avant

le

Exigences Global GAP V6: FV 13.3 / FV 33.1.2 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: 10.3 /11.2.1

(suppression des déchets

organiques et non

organiques)

Fréquence indicative de Principales cibles visées Equipement concerné Nettoyage avant désinfection désinfection Champignons Grattage au champ puis lavage Entre deux exploitations voire Arracheuse **Bactéries** nettoyeur haute pression 2 parcelles à risque. Nématodes Champignons Avant démarrage de la récolte Grattage au champ puis lavage **Bactéries** Entre deux exploitations voire **Bennes** nettoyeur haute pression Nématodes 2 parcelles à risque. Avant démarrage campagne Champignons Grattage sur place puis lavage **Chantier réception Bactéries** Entre deux exploitations voire nettoyeur haute pression Nématodes 2 parcelles à risque. Champignons Grattage, élimination Chaque année, des avant +/-**Palox Bactéries** débris sec lavage démarrage de la campagne, nettoyeur haute pression Nématodes voire entre 2 remplissages. Régulièrement entre chaque Champignons Calibreur Grattage soigné lot à risque ou une fois par **Bactéries** semaine. haute Entre chaque lot à risque ou Lavage nettoyeur Laveuse **Bactéries** pression une fois par semaine. Locaux de stockage et de conditionnement Champignons Grattage, balayage, aspiration

des poussières et/ou lavage

nettoyeur haute pression

La désinfection devra être réalisée à l'aide d'un produit désinfectant homologué. Ces produits doivent être rangés dans un local ou une armoire dédiée, fermée à clé.

Bactéries

Nématodes



NETTOYAGE ET DESINFECTION DU MATERIEL ET DES BATIMENTS DE STOCKAGE

ARRACHEUSE, BENNES, DETERREUR, TAPIS,...

<u>Référence:</u> **026**

<u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 19.8 / FV 13.3 / FV 33.1.2 / FV 33.1.4 / FV 33.6 Exigence NF V 25-111: 10.3 / 11.2.1

Nom de l'exploitation :	Année/Campagne:
-------------------------	-----------------

Code Matériel ou Bâtiment	Date	Opération ⁽¹⁾	Spécialité commerciale	Mode Application ⁽²⁾	Dose	Opérateur



ENREGISTREMENT DES TEMPERATURES EN CONSERVATION

Référence: 027
Version: janvier 2023
Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 Exigence NF V 25-111: 11.3

Nom de l'exploitation :	A	nnée/Campagne:
Nom / Code bâtiment:	Température souhaitée:	°C

N° semaine	Date	Observateur	Th1	Th2	Th3	Th4	Th5
+							



FICHE DE STOCKAGE

GLOBALGAP Doc 28 FV 32.2.1 / FV 33.1.2 Mise à jour : janvier 2023

Année :	
Nom exploitation	:

Nettoyage et désinfection des bâtiments de stockage

Code Bâtiment	Date	Opération ¹	Spécialité commerciale	Mode d'application ²	Dose	Opérateur

^{1 :} désinfection = D, lavage :=L, autre...

Mise en stockage

Code			Parcelles stocké	es (nom ou code)		
Bâtiment	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	Parcelle 5	Parcelle 6

Traitements post récolte (antigerminatifs)

Code Bâtiment	Date	Code /nom parcelle	Variété	Spécialité commerciale	Mode d'application ³	Dose	Opérateur

3 : Thermonébulisation = T, Générateur d'éthylène =	= <i>GE,</i> injection directe d'éthylène = IDE,	Diffusion à froid par
évaporation = DFE		

Je soussigné			
Certifie l'exactitude	des données mentionnées sur cette fic	he et n'avoir rien omis dans les rubriques demandé	es.
Fait à	le	Signature:	

^{2 :} pulvérisation = P, fumigation = F, Nébulisation à chaud = NC







Point Global GAP V6: FV 33.2.2 Version: Janvier 2023

Doc 29 - PROCEDURE DE GESTION DU BRIS DE VERRE

Produit concerné: pomme de terre **Nom exploitation**:

Nom du responsable de la procédure bris de verre :

EVALUATION DES RISQUES DE CONTAMINATION DU PRODUIT PAR DU VERRE SUR L'EXPLOITATION

Identifiez, à l'aide du tableau ci-dessous les sources de risques potentielles décelées sur l'exploitation.

Sources potentielles de risques	OUI	NON	Remarques
Vitres du bâtiment de stockage et/ou de			
conditionnement (verre, Plexiglas)			
Ampoules ou néons non protégés éclairant le			
local de stockage et/ou de conditionnement			
et/ou présents sur les engins agricoles			
Vitres (ouvertures du bâtiment) et rétroviseurs			
du matériel en contact avec le produit (tracteur,			
engins de manutention, moyens de transport)			
Thermomètres ou autres appareils de mesure			
en verre.			
Bouteilles ou contenants en verre à proximité du			
produit			
Déchets de verre en bordure de champ			
Autre :			
Autre :			

PLAN D'ACTION

Mesures préventives :

- Les thermomètres en verre sont interdits dans le local de stockage et/ou de conditionnement.
- Les pommes de terre stockées sont éloignées des vitres du local de stockage.
- Toutes les ampoules/néons situés au dessus du produit (zones de stockage, triage ou conditionnement) sont munies de protections ou sont résistantes au choc.
- Si nécessaire, une poubelle de récupération des bouteilles et des contenants en verre est située dans le bâtiment de stockage et/ou conditionnement des pommes de terre.
- Le responsable de la procédure de gestion du bris de verre est chargé de vérifier régulièrement les sources de risque potentielles :
 - Bon état des vitres du bâtiment de stockage et/ou conditionnement
 - Bon état des vitres et rétroviseurs du matériel en contact avec le produit.
 - Absence de contenants/objets/surfaces en verre à proximité du produit.
- L'ensemble du personnel de l'exploitation a connaissance de la procédure de gestion du bris de verre.

 Autres m 	nesures p	rises :	
------------------------------	-----------	---------	--

-	
•	





Point Global GAP V6: FV 33.3.1 Version : Janvier 2023

Doc 29 bis – VERIFICATION DES CONDITIONS DE STOCKAGE DES POMMES DE TERRE CONDITIONNEES

Année : Nom exploitation :

N° bâtiment	Date	Température (°C)	Observations de traces d'humidité (Oui = O ; Non = N) commentaires
			_

Ce document permet de vérifier que la température mesurée dans les zones d'expédition permet de conserver la qualité des pommes de terre une fois conditionnées. L'entreposage doit également se faire sans condensation au sein des conditionnements.

Attention tout de même à ne pas entreposer les pommes de terre à une température trop froide, sinon il y a un risque de condensation au moment du transport des pommes de terre.

Doc 29 bis – Vérification des conditions de stockage des pommes de terre conditionnées – Version janvier 2016

Mesures correctives:

En cas de bris de verre <u>au champ</u> :

En cas de détection de verre fendu ou brisé (vitres, rétroviseurs, miroirs...), le verre en question est changé.

Séparer la zone de récolte ou les produits déjà repérés comme à risque pour les brisures de verre pour permettre de ne mettre en marché que des produits sans danger.

Détruire les produits contaminés.

Eliminer les éclats de verre suivant les filières spécifiques au verre.

• En cas de bris de verre dans les bâtiments de stockage et de manipulation :

En cas de détection de verre fendu ou brisé (vitres, rétroviseurs, miroirs...), le verre en question est changé.

En cas de bris de verre, les débris sont ramassés et évacués, la zone où a lieu le bris de verre est nettoyée.

En cas de contamination du produits par des débris de verre, le produit touché (pommes de terre en vrac ou conditionnées) est évacué et retiré du circuit de commercialisation.

Eliminer les éclats de verre suivant les filières spécifiques au verre.

Dans tous les cas : Les circonstances et les mesures correctives prises suite à un bris de verre ou à la détection de verre dans le produit sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

En cas de détection du bris de verre par un membre du personnel de l'exploitation, celui ci en informe le responsable de la procédure de gestion des bris de verre qui vérifie que les mesures correctives ont bien été appliquées

SUIVI DE LA PROCEDURE BRIS DE VERRE SUR L'EXPLOITATION

Date et lieu (Code parcelle ou bâtiment)	cause du bris de verre (vitre, ampoule, contenant)	Mode de nettoyage	Date réparation (vitre, ampoule)	Produit touché (oui /non) quantité (kg, sacs)	Devenir du produit touché (retiré de la vente, mis en déchets)	Signature du responsable de la procédure

INFORMATION DES RESPONSABLES ET DU PERSONNEL DE L'EXPLOITATION

Cette fiche doit être accessible à tous en permanence et être connue de tous.

Je soussigné,

déclare avoir pris connaissance de la procédure ci dessus et m'engage à la respecter.

Nom	Prénom	Fonction	Date	Signature



CONTROLE DES APPATS

<u>Référence:</u> 030 bis <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 33.4.2
Exigence NF V 25-111: 11.2.1

Nom de l'exploitation :	Année/Campagne:

Fréquence à adapter en fonction des observations réalisées

Date	N° Appât Cf plan de gestion des nuisibles	Observations* Présence de nuisibles / Remplacement de l'appât / autre	Action prise



DOC 30: PLAN DE GESTION DES NUISIBLES

Nom agriculteur:

Endroit	N° appât	But*	Type appât**	Nom intervenant
Nom bâtiment/ code				
/positionnement exact				
	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15			
	16			
	17			
	18			
	19			
	20			
	21			
	22			
	23			
	24			
	25			
	26			
	27			
	28			

• but : rongeurs, insectes...

• ** type d'appât : chimique, piège, pinces, collets...

Source: Document CKC



EVALUATION DES RISQUES POUR LES PARCELLES

<u>Référence:</u> **031** <u>Version:</u> juillet **2023** <u>Page:</u> **1 / 1**

Les méthodes de récolte et de tri de la pomme de terre

permettent d'éliminer l'éventuelle présence de graines

de produits allergènes.

Exigences Global GAP V6: FV 19.1 / FV 21.1 / FV 21.2 Exigence NF V 25-111: 6.1.1. / 6.1.3 / 6.1.5. / 6.1.6.

<u>Date de la dernière mise à jour</u> : Cette évaluation doit être réalisée pour chaque parcelle certifiée y c	- ompris les parcelles échango	ées, nouvellement achetées ou les locations à l'année.
1. Identification de la parcelle		
Nom de la parcelle :	Comm	nune :
Référence cadastrale :		e de la parcelle (ha) :
 Historique de la parcelle (précédents) : Voir f Renseignement sur le type de sol (composition Risque d'érosion : ☐ OUI - ☐ NON ➡si oui : mesure(s) mise(s) en place Parcelle irriguée : ☐ OUI - ☐ NON ➡si oui : Eau issue d'une source rene Autorisation de prélèvement Analyse des risques de la parcelle 	on physique/ chimique : ouvelable :	
RISQUES pour le produit cultivé	Parcelle concernée	Si parcelle concernée : action préventive ou corrective
CHIMIQUES		
Epandage de boues non-conformes *		
Traitement du sol non-conforme *		
Ancienne déchetterie.		
• Ancien site industriel.		
Présence d'industries à proximité.		
PHYSIQUES		
Présence d'une route passante.		
Présence d'habitations.		
Présence d'industries à proximité.		
• Ancien terrain militaire (ou munitions de la guerre dans le sol).		
BIOLOGIQUES ET MICROBIOLOQUES		
 Tas de déchets de pomme de terre non géré à proximité (risque mildiou). 		
• Apport de terre (risque nématodes).		
Présence de nématodes.		
Ancienne prairie (risque taupins)		
Présence de taupins.		
Présence de limaces.		
Epandage de boues non-conformes *		
Parcelle inondable (risque pourriture humide).		

Allergènes provenant de la parcelle (culture

à coque, céleri, lupin, sésame, moutarde)

précédente de céréales contenant du gluten, soja, fruits

ALLERGENES



ENREGISTREMENT DES MESURES CORRECTIVES SUITE A L'AUTODIAGNOSTIC & PLAN D'AMELIORATION CONTINUE

Référence: 032 Version: Mars 2023

<u>Page:</u> **1 / 2**

Exigences Global GAP V6: FV 1.4/FV 2.1/ FV 2.2 Exigence NF V 25-111: **12**

<u>L'Ex</u>	<u>oloitation</u>					
Non	de l'exploitation :			Date de mise à jour du docu	ment :	 -
Enre	gistrement des mesures correctives :					
Date	de l'autodiagnostic :	; Nom de l'exécuteur de l'autodiagn	nostic :			
	Non conformités	Niveau de l'exiaence	Mesure	s correctives	Date d'exécution	Efficacité de

N°	Non conformités (Numéro et résumé des exigences non conformes)	Niveau de l'exigence ayant conduit à la non-conformité	Mesures correctives (Actions prises pour corriger la non-conformité)	Date d'exécution de la correction	Efficacité de l'action corrective



ENREGISTREMENT DES MESURES CORRECTIVES SUITE A L'AUTODIAGNOSTIC & PLAN D'AMELIORATION CONTINUE

<u>Référence:</u> **032** <u>Version:</u> **Mars 2023** <u>Page:</u> **2 / 2**

Exigences Global GAP V6: FV 1.4/FV 2.1/ FV 2.2 Exigence NF V 25-111: 12

	.,	/			
Plan	d'am	าคมด	ration	continue	

Objectifs d'amélioration	Situation actuelle	Résultats visés et activités prévues	Dates de réalisation prévues et effectives	Commentaires (Résultats obtenus, justification de l'échec * ou du report de l'action)	
* En cas de report ou d'échec, renseigner les	éventuelles perspectives pour rempli	r les objectifs visés sur une nouvelle	ligne du tableau.		
Autres plans d'amélioration continue :					
□ Document unique ; date de révision :					
☐ Conseil stratégique phytosanitaire ;	date de réalisation :				
☐ Autres :			<u> </u>		



ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Référence:</u> 035 <u>Version:</u> janvier 2023

Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 20.3.2 Exigence NF V 25-111: **Non applicable**

Le décret du 27 mai 1987 indique que l'employeur doit assurer chaque année, avant la campagne d'utilisation, une formation de ses salariés sur les risques liés à la manipulation des produits phytosanitaires.

Il oblige l'employeur à fournir gratuitement à ses salariés, les équipements de protection individuelle adaptés aux traitements phytosanitaires. L'employeur doit aussi veiller au bon entretien et au renouvellement régulier de ces équipements. Les opérateurs sont tenus de les utiliser.

PROTECTIONS RECOMMANDEES

<u>Des gants imperméables</u> aux produits phytopharmaceutiques, solides, en nitrile ou néoprène, identifié par le sigle CE. Longueur minimale : 25 cm.

<u>Une combinaison spécifique</u> correspondant au type d'exposition, portant le logo CE et assez ample pour être portée au dessus des vêtements classiques.

Des lunettes ou sur-lunettes avec protections latérales et adaptées au port du ½ masque.

<u>Un masque portant le marquage CE et la norme EN</u>. Lors de la manipulation de produits phytosanitaires, un masque de type A2P3 est recommandé.

Filtre marqué CE.

Comme le prévoit la norme AFNOR FD S 76-050, renouvellement des cartouches filtrantes au moins tous les 6 mois.

Des chaussures fermées, avec la combinaison au-dessus.

• ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Stocker les équipements de protection dans un endroit différent des produits phytopharmaceutiques, à l'abri de la chaleur.

	Comment entretenir ?	Comment stocker ?	Quand renouveler ?
Gants	Rincer abondamment à l'eau avant de les retirer	Laisser sécher à l'air	À la moindre détérioration
Combinaison	Ne pas laver les combinaison jetables	Stocker dans un vestiaire spécifique	À la moindre détérioration Renouvellement fréquent (minimum 3 fois par an)
Lunettes	Nettoyer à l'eau	A l'abri de la poussière	Dès détérioration
Masque	Vérifier régulièrement brides et joints d'étanchéité Rincer à l'eau sans les cartouches après chaque utilisation	Dans un emballage hermétique à l'écart du local phytosanitaire et de la poussière (armoire, vestiaire)	Renouveler la cartouche filtrante toutes les 20 heures d'utilisation ou tous les 6 mois maximum Dès perception des odeurs des produits ou difficulté à respirer, le masque doit impérativement être changé Attention à la date d'utilisation

Pour plus d'information, voir les brochures MSA disponibles sur <u>http://references-sante-securite.msa.fr/</u>: "appareils de protection respiratoires et filtres : comment choisir ?", "Equipements de protection individuelle, comment choisir ?", "Equipements de protection corporelle"...



Signature

REUNION ANNUELLE AVEC LE PERSONNEL

SANTE, SECURITE, BIEN ETRE DES EMPLOYES

<u>Référence:</u> 035bis <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 20.4.1 Exigence NF V 25-111: **Non applicable**

Les'est tenue	e la réunion annuelle avec le personnel.	•
Liste des perso	nnes présentes à la réunion annuelle a	vec le personnel
Liste des perse	Freedomes and reasons assumed a	to to personne.
NOM Prénom	Fonction	Signature
Les sujets sujvants en lien avec la sant	é, la sécurité et le bien être des employe	és ont été abordés :
Suite aux échanges sur les sujets, les d	écisions suivantes ont été actées :	
Le responsable de l'exploitation		Le
Le responsable de l'exploitation		LC



Lu et approuvé

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DES SOUS-TRAITANTS

Référence: 036
Version: janvier 2023
Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 4.1/ FV3.3 Exigence NF V 25-111: 10.1 / 10.3 / 11.1 / 14.3.3

<u>L'Exploitation</u>		
Nom de l'exploitation :		
Représenté par :		en qualité de
Adresse		
Le Sous-traitant		
Raison Sociale :		
		en qualité de
Adresse		
CONNAISSANCE ET RESPECT	DU CAHIER DES CHARGE	S, CONTROLE DES TACHES ACCOMPLIES
Le sous-traitant, désigné c	i-dessus, déclare avoir i	reçu une copie du cahier des charges :
☐ GLOBAI	LGAP □ NF V 25-111	
et s'engage à travailler l'exploitation.	dans le respect de ce	elui-ci pour la mise en œuvre des tâches qui le concernent sur
L'évaluation de la confor réalisée par Le producteur	•	es de contrôle afférents aux services fournis sur l'exploitation est
	•	organisme certificateur à vérifier les évaluations par un contrôle , le sous-traitant s'engage à remettre au producteur une copie du
		points de contrôle applicables aux tâches accomplies par le sous- du sous-traitant pour chaque tâche et campagne ayant fait l'objet
FORMATION DU SOUS-TRAI	<u> FANT</u>	
□ Certiphyto	nent unique d'évaluatio te pour les engins de lev	on des risques du sous-traitant vage
Fait à	le	
Signature du sous traita	ınt :	Signature du producteur :

Lu et approuvé



PLAN DE GESTION DES DECHETS ET POLLUTIONS

<u>Référence:</u> 037 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 2

<u>Exigences Global GAP V6:</u> FV 25.1 / FV 25.2 / FV 32.4.2 / FV 32.4.3 / FV 32.4.4 / FV 32.4.5 / FV 32.4.6 / FV 32.5.1 <u>Exigence NF V 25-111:</u> **16**

1. DECHETS

a. Plan de gestion des déchets

Type de déchets	Concerné oui/non	Stockage Endroit et type de stockage	Destination	Filière	Fréquence de ramassage	Date de récupération
Ex : Palettes	OUI	Tas extérieurs	Fournisseur	Remise en état	Tous les mois	10/06/2010
Palettes						
Métaux ferreux						
Bouteilles de gaz vides						
Filtres de la chambre à poussières						
Gravats						
Cailloux pommes de terre						
Poussières de silo						
Pommes de terres						
Cartons						
Bois						
Pneumatiques						
Bigs Bags						
Rouleaux						
Filtres à air						
Fûts plastiques et métalliques non souillés						
Emballages phyto vides (EVPP)						
Produits phytosanitaires non utilisables (PPNU)						
Verre intact et brisé						
Huile / Graisse						
Déchets compostés						



PLAN DE GESTION DES DECHETS ET POLLUTIONS

<u>Référence:</u> 037 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 2 / 2

<u>Exigences Global GAP V6:</u> FV 25.1 / FV 25.2 / FV 32.4.2 / FV 32.4.3 / FV 32.4.4 / FV 32.4.5 / FV 32.4.6 / FV 32.5.1 <u>Exigence NF V 25-111:</u> **16**

b. Plan de diminution des déchets

Mesures	Réalisé sur l'exploitation	Commentaires
Achat d'engrais en vrac		
Gestion des achats de produits phytosanitaires		
Réutilisation des emballages (en accord avec la réglementation et les règles de sécurité alimentaire)		

2. POLLUTIONS

Types de pollutions potentielle	Exploitation concernée OUI/NON	Commentaires / Actions pour limiter les pollutions
Fioul		
Engrais liquide		
Gaz d'échappement		
Effluents		
Bruit		



<u>Référence:</u> 038 <u>Version:</u> mars 2023

Page: 1 / 4

Nom de l'exploitation :	Date de Mise à jour:
-------------------------	----------------------

Etat des lieux initial de la biodiversité : Eléments présents sur l'exploitation	Présence et Quantification : Nombre / surface / longueur	Mesures pour renforcer et protéger la biodiversité	Mesures Prises	Mesures à prendre (année prévue)	Résultats observés et commentaires
Eléments végétaux naturels	et semi-naturels (dont	IAE : Infrastructures Agro Ecologiques)	:		
- Arbres isolés (nbre)		 Maintenir et entretenir les éléments naturels et semi-naturels présents 			
- Bosquets (nbre) - Alignements d'arbres (dont Ripisylves)		 Entretenir les jachères / bandes fleuries / haies dans le respect de la réglementation 			
- Bois / forêt (ha)		- Planter des arbres isolés / alignements			
- Haies (mètres linéaires)		- Planter des bosquets - Planter des haies			
- Prairies permanentes (ha)		- Implanter des prairies permanentes			
- Prairies temporaires (ha)		- Implanter des prairies temporaires			
- Jachères (ha)		 implanter des Jachères Implanter des bandes fleuries 			
- Bandes fleuries (ha /préciser le		-Implanter des CIPAN			
nombre d'espèces)		- Convertir des sites improductifs en zones d'intérêt écologique			
- Zones non cultivables (ha)		- Eviter la dérive des intrants sur les			
CIPAN (ha / préciser le nombre d'espèces)		bords de champ (buses anti-dérive) - Allonger la couverture du sol			
· Plantes invasives (préciser) :		hivernale.	_		
- Autre :		 Diversifier les espèces présentes (haies, arbres, CIPAN,) 			
		- Allonger les rotations des cultures			
		- Lutter contre les espèces exotiques et envahissantes			
		- Autre :			



<u>Référence:</u> 038 <u>Version:</u> mars 2023

Page: 2 / 4

Eau et Milieux aquatiques: - Mares - Plans d'eau - Plans d'eau - Rivières - Wateringues - Fossés - Autre: - Disposer d'une aire de lavage du pulvérisateur Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur Sécuriser les stockages de carburant Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation - Sécuriser les stockages de carburant.	Etat des lieux initial de la biodiversité : Eléments présents sur l'exploitation	Présence et Quantification: Fréquence: absent / rare / assez fréquent / fréquent / très fréquent Ou nombre / surface / longueur	Mesures pour renforcer et protéger la biodiversité	Mesures Prises	Mesures à prendre (année prévue)	Résultats observés et commentaires
Plans d'eau Marais Marais Rivières Wateringues Fossés Autre: Disposer d'une aire de la vage du pulvérisateur. Disposer d'une aire de traitement des effluents phytosanitaires Respecter les règles de iniqage au champ et de vidange du pulvérisateur. Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur. Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur. Pispositif de bordure sur le centrifuge Raisonner la fertilisation	Eau et Milieux aquatiques :					
- Marais - Maintenir et entretenir les zones - Maintenir et entretenir les de lavage du pulvérisateur. - Avoir un système anti-retour sur le poste de remplissage du pulvérisateur. - Avoir un volucompteur pour le remplissage du pulvérisateur. - Disposer d'une aire de lavage du pulvérisateur - Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur. - Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation - Californie - Califor						
- Avoir un système anti-retour sur le poste de remplissage du pulvérisateur. - Fossés - Avoir un volucompteur pour le remplissage du pulvérisateur. - Autre : - Disposer d'une aire de lavage du pulvérisateur - Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation						
- Wateringues - Fossés - Avoir un volucompteur pour le remplissage du pulvérisateur Autre : - Disposer d'une aire de lavage du pulvérisateur - Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation	- Rivières		- Utiliser des buses anti-dérive			
- Autre : - Autre : - Disposer d'une aire de lavage du pulvérisateur - Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur. - Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation - Raisonner la fertilisation - Communication - C	- Wateringues	D	•			
- Disposer d'une aire de lavage du pulvérisateur - Disposer d'un système de traitement des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur. - Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation	- Fossés		·			
des effluents phytosanitaires - Respecter les règles de rinçage au champ et de vidange du pulvérisateur. - Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation - Cécuris de la description de la descripti	- Autre :		·			
champ et de vidange du pulvérisateur. -Sécuriser les stockages d'azote liquide - Respecter les règles d'épandage						
- Respecter les règles d'épandage (période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation						
(période, distance, conditions) - Dispositif de bordure sur le centrifuge - Raisonner la fertilisation			-Sécuriser les stockages d'azote liquide			
- Raisonner la fertilisation						
			- Dispositif de bordure sur le centrifuge			
- Sécuriser les stockages de carburant.			- Raisonner la fertilisation			
			- Sécuriser les stockages de carburant.			



Référence: 038 Version: mars 2023

<u> Page:</u> **3 / 4**

Etat des lieux initial de la biodiversité : Eléments présents sur l'exploitation	Présence et Quantification: Fréquence: absent / rare / assez fréquent / fréquent / très fréquent Ou nombre	Mesures pour renforcer et protéger la biodiversité	Mesures Prises	Mesures à prendre (année prévue)	Résultats observés et commentaires
Faune :					
- Gibier :		- Maintenir les abris / refuges			
•	П	- Installer des nichoirs			
•	□	- Installer des perchoirs			
•	D	- Barres d'effarouchement (broyage)			
- Oiseaux (hirondelles, passereaux, alouettes, chouettes):	Π	- Respecter les périodes de non-broyage (préservation des nids)			
•		- Elargir les bords de champ			
 - Auxiliaires (coccinelles, syrphes, carabes, araignées, chrysopes) : 		- Gérer de façon différenciée les bords de champ :			
carabes, araignees, crirysopes) .		Hauteur de végétation d'au moins 10cm			
•		Fauchage tardif fin automne début hiver			
• • - Pollinisateurs (bourdons,		 Aménager son parcellaire (division des parcelles, développer et entretenir des infrastructure Agroécologiques (IAE)) 			
abeilles):		- Utiliser des produits de biocontrôles			
•	п	- Employer des insecticides sélectifs			
- Chauves-souris - Amphibiens / reptiles (grenouille, orvet,)	a	- Respecter la réglementation (mention abeille, cultures attractives)			
•		-Maintenir et entretenir les bandes fleuries			
- Rongeurs des champs (mulots)		-Eviter les dérives de produits sur les éléments semi-naturels (haies, jachères)			
		- Implanter des bandes fleuries			
		- Installer des ruches			



<u>Référence:</u> 038 <u>Version:</u> mars 2023

Page: **4 / 4**

Etat des lieux initial de la biodiversité : Eléments présents sur l'exploitation	Présence et Quantification: Fréquence: absent / rare / assez fréquent / fréquent / très fréquent Ou surface / %	Mesures pour renforcer et protéger la biodiversité	Mesures Prises	Mesures à prendre (année prévue	Résultats observés et commentaires
Qualité des Sols (vie du sol /	structure / erosion/ ma	· · ·		I	
- Types de sol présents (ha): •		 Choisir des insecticides du sol / molluscicides sélectifs 			
•		- Pratiquer le non-labour			
		- Réduire le travail du sol			
- Vers de terre		- Apporter de la matière organique			
- Taux de matière organique (% moy ou mini/maxi) :		 Choisir des CIPAN adaptées aux objectifs recherchés 			
- Parcelle(s) soumise(s) à l'érosion (surface / localisation)		- Implanter la culture perpendiculairement à la pente			
- Zone(s) inondable(s) (surface / localisation):		-Travailler le sol perpendiculairement à la pente			
		- Créer des fascines			
- Autres :		- Pratiquer le Barrebuttage			
Démarches de préservation de	l'environnement / diagno	ostic environnemental :			
Nom de la démarche / type de diagnostic	Date d'engagement ou de réalisation	Prévue		Année de mise en place	Résultats observés et commentaires
- Agriculture Biologique		- Agriculture Biologique			
- HVE (préciser le niveau)		- HVE (préciser le niveau)			
- MAEC (préciser)		- MAEC (préciser)			
- Autre :		- Autre :			
- Diagnostic :		- Diagnostic :			



PLAN ENERGETIQUE

<u>Référence:</u> 038bis <u>Version:</u> mars 2023

<u> Page:</u> **1 / 1**

Exigences Global GAP V6: FV 23.2 / FV 23.3 / FV 23.1 Exigence NF V 25-111: Non applicable

	Action	Déjà fait ? Oui/Non/NA*	Année de réalisation prévue	Année de réalisation réelle	Remarque
Mesures	Réalisation d'un diagnostic énergétique de l'exploitation				
Générales	Autres:				
	Bâtiment de stockage des pommes de terre isolé				
	Passage d'une caméra thermique pour vérifier l'isolation du bâtiment pomme de terre.				
	Ventilateurs économes en énergie (variateur de fréquence ou à courant continu).				
Electricité	Forages électriques économes en énergie (variateur de fréquence ou à courant continu).				
tri	Réaliser des bilans hydriques				
<u> </u>	Affichage personnel (exemple : « éteindre la lumière en sortant »)				
	Bonnes pratiques de gestion de l'énergie en phase de stockage				
	Contrat d'électricité « Energie Verte »				
	Installation de panneaux photovoltaïques (préciser la part de production et de consommation).				
	Autres :				
	Passer régulièrement ses tracteurs au banc d'essai.				
	Être équipé de guidage GPS.				
	Pulvériser en bas volume				
Fioul	Opter pour le travail simplifié (non labour)				
Η̈́	Favoriser l'écoconduite				
	Utiliser des véhicules de ferme électriques ou hybrides				
	Réaliser des bilans hydriques				
	Autre :				
uc	Réaliser des profils azotés				
sati	Respecter les doses conseillées				
Fertilisation	Incorporer une partie de l'azote à la plantation				
Fe	Autre:				



PROCEDURE DE GESTION DES RECLAMATIONS

<u>Référence:</u> 039 <u>Version:</u> mars 2023 Page: 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 10.1/ FV 10.2 Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Date de mise à jour :
OFCEIGNI DEC DECLARATIONS EVERNIES	

GESTION DES RECLAMATIONS EXTERNES:

- Nom de la personne en charge de la gestion des réclamations externes sur l'entreprise :
- Délai de réponse :
- Mode de réponse (téléphone / mail / courrier...) :

GESTION DES RECLAMATIONS INTERNES (les travailleurs sont informés de leur droit à déposer des réclamations via l'affichage dans l'exploitation)

- Nom de la personne en charge de la gestion des réclamations internes sur l'entreprise :
- Délai de réponse :
- Mode de réponse (cahiers de doléance/ affiches/ réunions...) :

ENREGISTREMENT DES RECLAMATIONS (toutes les réclamations, qu'elles soient internes ou externes doivent être enregistrées)

Origine et Objet de la réclamation	Cause du problème signalé	Modes de résolution/ Actions correctives/ Date de résolution
	Origine et Objet de la réclamation	Origine et Objet de la réclamation Cause du problème signalé





Systemes de Depot des Reclamations Internes Pour Les travailleurs

<u>Référence:</u> 039 bis <u>Version:</u> mars 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 10.1/ FV 10.2
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exp	loitation :			

SYSTEMES DE DEPÔT DES RECLAMATIONS DES TRAVAILLEURS

Tous les travailleurs ont la possibilité de dé réclamations relatives à la santé, à la sécurité, a respect de la réglementation, au référentiel Gl	u bien être, au
LE DEPOT DES RECLAMATIONS PEUT SE FAIRE VIA :	idée
□ Une boîte à idée située :□ Un cahier de doléance situé :□ Autre :	idée idée idée BOITE A IDEES
DELAI DE REPONSE :	
MODE DE REPONSE :	CAHIER DE
□ Cahier de doléance situé :	DOLEANCES
□ Affichage situé :	
□ Réunion	
□ Autre :	
Je soussigné,, responsable des réclamations internes les réclamations des travailleurs en toute confidentialité et sans représailles.	, je m'engage à traiter
Fait à Le Signature du responsable des réclamations internes	



RETRAIT / RAPPEL POUR LA POMME DE TERRE

Référence: 040 Version: janvier 2023 Page: 1 / 2

Exigences Global GAP V6: FV 9.1
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Produit concerné : Pomme de terre Nom de l'exploitation : CIRCONSTANCES POUVANT ENTRAINER UN RAPPEL / RETRAIT DU MARCHE DES POMMES DE TERRE : Dépassement de LMR Délai avant récolte non respecté Surdosage phytosanitaire Sécurité alimentaire non maitrisée Bris de verre (machines, dans les stockages) Fuite d'huile sur les machines avec contamination > Inondation du champ entrainant une du produit > Utilisation d'eau contaminée pour l'irrigation ou contamination microbiologique le lavage PERSONNE DE L'EXPLOITATION HABILITEE POUR DECIDER DU RAPPEL / RETRAIT DU PRODUIT : NOM Prénom : Fonction : _____ **M**ECANISME D'INFORMATION: E En cas de rappel / retrait du marché d'un lot de pommes de terre, transmettre les informations suivantes à l'acheteur et l'organisme certificateur : Variété Quantité concernée N° de lot Date de vente **LISTE DES ACHETEURS:** Responsable qualité Téléphone + mail Nom Acheteurs

ORGANISME CERTIFICATEUR

Nom	Contact	Adresse / Téléphone

🖾 Le rappel doit être effectué le plus rapidement possible pour que les clients puissent également déclencher leur rappel.

⊠En cas de rappel / retrait du marché d'un lot de pommes de terre, enregistrer :

- La quantité produite
- La quantité vendue
- La quantité toujours présente dans l'entreprise
- La date et l'heure du retrait/rappel

☑En cas de vente directe, le rappel pourra se faire par affichage sur le point de vente ou sur le distributeur automatique.



RETRAIT / RAPPEL POUR LA POMME DE TERRE

<u>Référence:</u> **040** <u>Version:</u> janvier 2023 Page: **2 / 2**

Exigences Global GAP V6: FV 9.1
Exigence NF V 25-111: Non applicable

• CONTROLE DE LA PROCEDURE / TEST DE RAPPEL :

Simulation à réaliser par le producteur 1 fois par an minimum

- Produit :	
- Date du test :	
- Exécuteur :	
- Heure de début du test de rappel :	
RAISONS DU TEST DE RAPPEL :	
☐ Dépassement de LMR	
☐ Surdosage phytosanitaire	
☐ Délai avant récolte non respecté	
☐ Sécurité alimentaire non maitrisée	
☐ Bris de verre (machines, dans les stockages)	
☐ Inondation du champ entrainant une contamination microbiologique	
☐ Fuite d'huile sur les machines avec contamination du produit	
☐ Utilisation d'eau contaminée pour l'irrigation ou le lavage	
IDENTIFICATION DU PRODUIT :	
- Numéro de lot :	
- Parcelle :	
- Variété :	
- Date de plantation :	
- Date de récolte :	
- Type d'emballage :	
- Date(s) de vente :	
- Mode de vente (négoce, industrie, vente directe) :	
- Fiche parcellaire disponible OUI/NON :	
BILAN MASSIQUE :	
- Quantité produite :	
- Quantité vendue	
- Quantité encore présente sur l'entreprise	

COORDONNEES DES ACHETEURS:

Nom Acheteurs	Responsable qualité	Téléphone + mail

COORDONNES DE:

L'organisme certificateur :

La DGCCRF: <u>Alertes@dgccrf.finances.gouv.fr</u>

BILAN DU TEST:

- Heure de fin du test :
- Tous les éléments ont été réunis OUI/NON:
- Des informations sont-elles manquantes?
- Des documents sont-ils incomplets?



GLOBALG.A.P. NUMBER (GGN)ET STATUT GLOBALG.A.P. SUR LES DOCUMENTS COMMERCIAUX

<u>Référence:</u>041 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u>1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 18.1 Exigence NF V 25-111:Non applicable

<u>L'Exploitation</u>			
Nom de l'exploitation :			
Représenté par :		en qualité de	
Adresse			
<u>Le Client</u>			
Raison Sociale :			
Représenté par :		en qualité de	
Adresse			
		A, le	
Cher Client,			
Par le présent courrier,	nous vous sollicitons afin	de connaitre votre position sur les points suivants :	
		a.P. (« Pommes de terre certifiées GlobalG.A.P ») des produits que nous ents commerciaux que nous vous adresserons (bons de livraison, CMR,	
		ut GlobalG.A.P.des produits sur les documents commerciaux. du statut GlobalG.A.P. des produits sur les documents commerciaux.	
	=	nber (GGN) attribué par GlobalG.A.P. à notre exploitation soit présent is adresserons (bons de livraison, CMR, factures) ?	sur les
		e GlobalG.A.P.Number (GGN) sur les documents commerciaux. de votre GlobalG.A.P.Number (GGN) sur les documents commerciaux.	
Nous vous remercions	de votre réponse par reto	ur de ce courrier dûment complété.	
	ue, sans réponse de votre quement sur les documen	part sous 1 mois à compter de la date d'envoi du présent courrier, nous ets commerciaux :	S
Le statut Glob	alG.A.P. des produits (cert	tifié ou non certifié GLOBALG.A.P.)	
Notre GlobalG	.A.P.Number (GGN)		
Le Client :			
Fait à	le	Signature :	



DÉCLARATION DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE à compléter lors de TOUS les contrôles internes et à vérifier lors du contrôle externe à partir du 15 avril 20 (non applicable pour la Certification des Fleurs et Plantes d'Ornement)

NOM DE L'ENTREPRISE:

NOM DU DIRECTEUR/PROPRIÉTAIRE :

SIGNATURE DATE:

Nous nous engageons à garantir la mise en œuvre de la sécurité alimentaire et sa préservation tout au long de nos processus de production : depuis avant la plantation jusqu'à la mise en vente du produit. Pour y parvenir, nous:

- 1. RESPECTONS ET METTONS EN ŒUVRE LA LÉGISLATION APPLICABLE
- 2. METTONS EN ŒUVRE LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET LA CERTIFICATION D'APRÈS LE SYSTÈME RAISONNÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE GLOBALG.A.P. V4.0.

Tout notre personnel a été formé aux règles de sécurité alimentaire et d'hygiène (voir point de contrôle AF.3.2.2 et 3.2.3) et fait l'objet d'un contrôle rigoureux afin de garantir leur mise en œuvre permanente. La (les) personne(s) suivante(s) sont responsables de la sécurité alimentaire :

PENDANT LA PRODUCTION:

NOM(S):

FONCTION:

REMPLACANT(S):

autres cas, PENDANT LA RÉCOLTE (POUR LA PRODUCTION VÉGÉTALE) AFIN DE GARANTIR QUE SEULS DES PRODUITS SÛRS SONT RÉCOLTÉS CONFORMÉMENT AU RÉFÉRENTIEL :

NOM(S):

FONCTION:

REMPLAÇANT(S):

autres cas, PENDANT LA MANUTENTION DES PRODUITS POUR GARANTIR QUE LES PROCÉDURES DE MISE SUR LE MARCHÉ APPROPRIÉES SONT RESPECTÉES CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL :

NOM(S):

FONCTION:

REMPLAÇANT(S):

COORDONNÉES A CONTACTER 24 H/24 EN CAS D'URGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS :

TÉL:

La mise en œuvre de GLOBALG.A.P. est basée sur l'identification des risques et dangers et un bilan des activités d'atténuation de ces risques sera fait chaque année afin de s'assurer que celles-ci sont toujours appropriées, suffisantes et efficaces.



REDUCTION DES FRAUDES ALIMENTAIRES

<u>Référence:</u> **043**

Version: janvier 2023

<u>Page:</u> **1 / 1**

Exigences Global GAP V6: FV 16.1
Exigence NF V 25-111: Non applicable

lom de l'exploitation :	Date Mise à jour:
-------------------------	-------------------

Fraudes alimentaires potentielles Pour la réduction des fraudes alimentaires		Mise en œuvre	remarques
Produits phytosanitaires contrefaits (Pas d'AMM)	 Intrants fournis par des opérateurs agrées. Achats de produits phytosanitaires en France. Vérification de la présence d'une AMM sur l'emballage. 	Oui Non Oui Non Oui Non	
Tromperie sur l'alimentarité des emballages	 Disposer du certificat- d'alimentarité des emballages. Eviter les emballages de réemploi. 	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non	
	Implanter du plant certifié ou autoproduit dans le respect de la réglementation en vigueur.	☐ Oui ☐Non	
Tromperie sur le matériel de propagation	 Pour le plant certifié Conserver le passeport phytosanitaire du plant. Conserver la facture d'achat. 	Oui Non Oui Non	
	 Pour le plant autoproduit Conserver le passeport phytosanitaire du plant mère. Conserver la facture d'achat du plant mère. 	☐ Oui ☐Non ☐ Oui ☐Non	



EVALUATION DES RISQUES POUR LES ENGRAIS ORGANIQUES

<u>Référence:</u> 044 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigence NF V 25-111: Non applicable

Evaluation des risques

Avant d'utiliser tous types d'engrais organiques, une évaluation des risques doit être effectuée afin de déterminer si l'engrais peut présenter un risque.

		Risque iden	tifié
Risques potentiels			NON
isque lié à la composition de l'engrais organique			
résence de mauvaises herbes			
résence d'agents pathogènes			
résence de métaux lourds			
'engrais en contact avec le produit récolté			
Risque lié à la méthode de manipulation de l'engrais			
Risque lié à la méthode d'application de l'engrais			
Application d'engrais après semis ou plantation			
Délai entre l'application et la récolte inférieur à 60 jours			
Autres:			
 Y a-t-il une analyse disponible avec les composants m Y a-t-il une analyse disponible pour E-coli, Enterocoqu 			n
Si oui aux questions ci-dessus: Ajout de résultats d'analyse	e,		
2. Si un ou plusieurs risques sont mentionnés dans le mesures ont-elles été prises pour minimaliser le(s) ri		ssus sont p	résents
Conclusion			
Conclusion			
Au vu des résultats de l'analyse, l'engrais présente-t-il un risqu	ue? Oui /	Non	
Date: / / Signature du producte	eur:		



EVALUATION DES RISQUES DE DEPASSEMENT DE LMR

<u>Référence:</u> 045 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1 / 1

Exigences Global GAP V6: FV 32.7.2
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Evaluation des risques

	Niveau de risque de 0 (nul) à 5 (important)					
Risques Potentiels	0	1	2	3	4	5
Méthode d'application non conforme aux préconisations						
indiquées sur l'étiquette du produit						
Non respect des délais avant récolte						
Mélanges non conformes à la réglementation						
Non respect des doses homologuées						
Non respect des périodes d'applications homologuées ou						
préconisées						
Utilisation de produits ou matières actives non homologués						
Non respect de la réglementation concernant les adjuvants						
(produit, dose)						
Utilisation illégale de produits ou d'origine inconnue						
Pas de respect des bonnes pratiques agricoles et/ou des						
bonnes pratiques de manipulations des produits						
Utilisation d'un matériel de pulvérisation non contrôlé						
Non respect des procédures de rincage du pulvérisateur						
Utilisation de compost sur la culture						
Possibilité de retrouver des résidus de la culture précédente						
Erreur et/ou contamination lors de l'échantillonage						
Dérive provenant des champs voisins						
LMR non connues						
Vente sur le marché d'un pays inconnu						
Autres:						

Si un ri	sque est présent :
Estimat	ion du danger/risque:
	s à prendre:
Analys	e de résidus et mesures correctives éventuelles
Analyse	e nécessaire : Oui / Non
<u>Si Oui</u> ;	Indiquer :
	le nombre d'analyses effectuées:
	la fréquence d'analyses effectuées:
	le type d'analyses effectuées (par exemple: analyse de sol ou autre):
	la zone de prélèvement:
	les dates de prélèvement:
Résulta	ts des analyses (A conserver en annexe)
Résulta	to. Conforma / Das conforma
	•
Si pas c	onforme: Mesures correctives:
	Attente de résultats d'une nouvelle analyse
	Retarder la récolte
	Autre:
Date: _	/ / Signature du producteur:



PROCEDURE DE GESTION DES PRODUITS NON CONFORMES

<u>Référence:</u> 046 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1/1

Exigences Global GAP V6: FV 5.1 / FV 11.1 Exigence NF V 25-111:

Nom de l'entreprise :
Date de la dernière mise à jour :

Un produit non conforme est un produit récolté qui ne répond pas aux exigences de la norme GLOBALG.A.P. et qui n'est donc pas vendable comme produit certifié GLOBALG.A.P. Il doit être identifié pour qu'il ne puisse pas être confondu avec un produit conforme.

1. Procédure en cas de non conformité

Pour chaque lot de produits non conformes, le producteur applique la procédure.

Le producteur examinera la cause ou les causes possibles de la non-conformité.

Selon la nature de la non-conformité, la partie non conforme est clairement identifiée et peut être traitée séparément.

Selon la nature de la non-conformité, les dispositions légales/ou les exigences du client, la partie non conforme doit être traitée ou extraite du produit par le producteur de manière appropriée.

Le producteur tient compte de la santé publique et des risques possibles pour les humains, les animaux et l'environnement. Pour un rappel de produit, veuillez vous référer au doc 40.

Le formulaire ci-dessous peut être utilisé pour l'application de la procédure et le suivi d'une partie non conforme, remplir un formulaire par partie non conforme.

Non-conformités	Actions correctives / conséquences		
Aspect visuel ou état sanitaire ou qualité du produit non- conforme au cahier des charges client.	Informer l'acheteur. Blocage du lot jusqu'à validation du produit par le responsable qualité ou le technicien.		
Etat sanitaire de la parcelle mettant en cause la sécurité alimentaire : corps étrangers, inondations, maladie (pourritures humides), forte présence animale	Informer l'acheteur. Elimination des corps étrangers (ramassage, tri). Délimitation de la zone touchée. Mise à l'écart de la partie du lot touchée.		
Dépassement des LMR de pesticides	Boquer le lot et / ou les lots avec le même itinéraire technique. Informer l'acheteur. Informer l'organisme certificateur. Enquête sur les circonstances du dépassement. Adoption de mesures correctives pour éviter le problème à l'avenir. Réalisation d'une analyse de résidus pour libérer les lots suivants.		
Etat du stockage ou du matériel de mise en stockage et de déstockage mettant en cause la sécurité alimentaire	Nettoyage avant la mise en stockage. Réparation avant la mise en stockage. Ecart du lot ou de la partie de lot potentiellement contaminée.		
Etat du conditionnement (filet, big bag, pallox) mettant en cause la sécurité alimentaire	Nettoyage des pallox avant le conditionnement. Reconditionnement. Ecart des lots ou de la partie du lot potentiellement contaminés Ecart des emballages non conformes.		
Etat du camion / benne mettant en cause la sécurité alimentaire	Nettoyage avant le chargement Ecart des lots ou de la partie du lot potentiellement contaminés		
Non respect des exigences GlobalGAP	Informer l'acheteur. Mettre en place des actions correctives		



PROCEDURE DE GESTION DES PRODUITS NON CONFORMES

<u>Référence:</u> 046 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 1/1

Exigences Global GAP V6: FV 5.1 / FV 11.1 Exigence NF V 25-111:

2. Enregistrements des non conformités

Signalement de la non-conformité du produit

Personne qui a réalisé le signalement	Nom	Date	Communication (verbale, tel, mail, courrier)
Producteur lui-même ou employés			
Organisme de certification			
Administration (SRAL, DGCCRF)			
Client			

<u>ldentification de la partie non conforme</u>

_	Produit concerné:	

- · Quantité :
- Numéro de lot :
- Parcelle:
- Variété
- Description succincte de la non-conformité :
- Non-conformité dans le cadre de GLOBALG.A.P OUI / NON :

- Causes possibles de non-conformité :

	OUI / NON	commentaire	Supposé /Confirmé (contrôle / analyse)
Maladies/organismes nuisibles			
Conditions de récolte			
Conditions de stockage			
Dommages mécaniques			
Contamination physique			
Contamination chimique			
Contamination allergènes			

-	Possibilité de séparer/ d'extraire / de trier la partie non conforme OUI / NON
	Si OUI préciser la méthode :

- Mesures correctives mises en place et remarques :
- Devenir du produit non conforme :

Responsable (nom):	
Date :	Signature:



ALLERGENES – PLAN D'EVALUATION ET GESTION DES RISQUES

<u>Référence:</u> 047 <u>Version:</u> janvier 2023 Page: 1/3

Exigences Global GAP V6: Fv 21.1 / FV 21.2 / FV 19.1 / FV 19.2 / FV 21.6 Exigence NF V 25-111: **Non applicable**

- L'évaluation des risques comprend la culture, la récolte, le tri, le conditionnement et le transport, dans la mesure où ceux-ci sont réalisés par le producteur ou en prestation pour celui-ci.
- Lors de l'analyse des risques, il faut se poser la question suivante : où peut se produire la contamination par les allergènes pendant la manipulation du produit (production, récolte, tri, stockage, transport)?
- Selon les résultats de l'évaluation des risques, le producteur devra informer l'acheteur de tout allergène qui pourrait être présent sur les produits et/ou fournir les renseignements pertinents sur les étiquettes. Les dispositions légales doivent toujours être respectées.
- L'évaluation doit être ajustée en cas de circonstances nouvelles et/ou changeantes.
- L'évaluation devrait être revue annuellement.
- Cette évaluation est complémentaire à l'évaluation générale des risques enregistrée dans les doc 31, 22A, 22B, 22C et 22D.

Les allergènes les plus importants ont été identifiés dans la législation européenne - voir annexe.

• Dans tous les cas, le producteur devra évaluer dans quelle mesure les allergènes mentionnés, provenant de diverses sources, peuvent être présents sur le produit. Si la présence est possible, la référence à l'allergène doit être indiquée pour les produits en question.

1. Identification des dangers et évaluation des risques

Diamusa Datantiala	Evaluation du risque		
Risques Potentiels	Nul	Limité	Avéré
Culture antérieure d'un produit allergène sur la parcelle où			
est cultivé le produit certifié.			
Culture d'un produit allergène sur une ou plusieurs autres			
parcelles de l'exploitation.			
Production d'un produit allergène sur une parcelle adjacente			
à la parcelle où est cultivé le produit certifié.			
Stockage et manipulation de produits allergènes sur			
l'exploitation			
Contaminations via le matériel de récolte			
Contamination via l'emballage			
Contamination en stockage			
Contamination lors du conditionnement			
Contamination lors du transport			
Contamination via le personnel (aliments, boissons)			
Autre:			
Autre:			

2. Plan de gestion

Actions	Mis en place OUI / NON / NA	Commentaires sur la mise en oeuvre
Nettoyage et vérification du materiel polyvalent		
Nettoyage et vérification des moyens de transport		
polyvalents		
Stockage séparé du produit certifié		
Nettoyage et vérification de la zone de stockage		
Nettoyage et vérification du matériel de tri et de		
conditionnement		
Traitement individuel du produit pendant le tri et		
l'emballage		
Interdiction de boire et de manger lors de la manipulation du		
produit		
Utilisation d'emballages neuf		
Autre :		



ALLERGENES – PLAN D'EVALUATION ET GESTION DES RISQUES

<u>Référence:</u> 047 <u>Version:</u> janvier 2023 <u>Page:</u> 2 / 3

<u>Exigences Global GAP V6:</u> Fv 21.1 / FV 21.2 / FV 19.1 / FV 19.2 / FV 21.6 <u>Exigence NF V 25-111:</u> **Non applicable**

3. Décision et informations des clients

• Conclusion du	plan de gestion :	
	☐ aucun risque pour les allergènes	
	☐ Risques pour les allergènes	
 Allergènes pot 	entiel identifiés :	
	□ céleri	
	☐ Fruits à coque	
	☐ Lupins	
	☐ Cereales contenant du gluten	
	□ Soja	
	☐ Sesame	
	□ autre:	
• Informations s	ur l'emballage final :	
	☐ Non applicable (pas d'emballage grand	public)
	☐ Non requis (risque allergène nul)	
	☐ Obligatoire	
•Information au	x clients	
	☐ Non requise (risque allergène nul)	
	□ Obligatoire	
Dates de révision	n du document :	Modifications par rapport à la version précédente?
Revision 1:		OUI/NON
Revision 2:		OUI/NON
Revision 3:		OUI/NON
Revision 5.		Odynon
Si OUI : effectue document.	z des modifications et des ajouts clairs et re	connaissables sur le document ou utilisez tout nouveau
Responsable (no	om) :	
Date: /	/ Signature :	



ALLERGENES – PLAN D'EVALUATION ET GESTION DES RISQUES

<u>Référence:</u> 047 <u>Version:</u> janvier 2023 Page: 3/3

Exigences Global GAP V6: Fv 21.1 / FV 21.2 / FV 19.1 / FV 19.2 / FV 21.6 Exigence NF V 25-111: Non applicable

- 1. Céréales contenant du gluten, nommément blé, seigle, orge, avoine, épeautre et kamut ou ses espèces et produits hybrides dérivés de céréales contenant du gluten, sauf:
 - a) Sirop de glucose à base de blé, y compris le dextrose (1);
 - b Maltodextrinen à base de blé (1);
 - c) Sirop de glucose à base d'orge;
 - d) Céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique des produits agricoles.
- 2. Crustacés et produits à base de mollusques et crustacés.
- 3. Oeufs et produits à base d'œufs.
- 4. Poissons et produits à base de poisson, sauf:
 - a) Une visgélatine utilisée comme porteuse de préparations vitaminiques ou caroténoïdes;
 - b) Visgelatine ou isinglass utilisé comme agent de dédouanement dans la bière et le vin.
- 5. Noix de terre et produits à base d'arachides.
- 6. Produits à base de soja et de soja, sauf:
 - a) huile de soja et matières grasses entièrement raffinées (1);
 - b) Tocophérols mélangés naturels (E306), bien sûr D-alpha-tocophérol, bien sûr Acétate D-alpha-tocophérol et bien sûr D-alpha-succinate de soja;
 - c) Phytosterols et esters phytostérols d'huiles végétales de soja;
 - d) Plantenstanolesters produits à partir d'huiles végétales stérols à partir de soja.
- 7. Le lait et les produits à base de lait (y compris le lactose), sauf:
 - a) le lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique des produits agricoles;
 - b) Lactitol.
- 8. Noix, nommément amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidental), pacanes (Carya illinoinensis (Wangenh.) K. Koch), Brazil Nuts (Bertholletia excelsa), pistache (Pistacia vera), noix de Macadamia (Macadamia ternifolia) et produits à base de noix, À l'exception des noix utilisées pour la fabrication de Distillats, y compris l'alcool éthylique provenant de produits agricoles.
- 9. Céleri et produits à base de céleri.
- 10. Produits à base de moutarde et de moutarde.
- 11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
- 12. Le dioxyde de soufre et les sulfites à des concentrations supérieures à 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimés en tant que SO2 total doivent être calculés pour les produits proposés comme prêts à être consommés ou retournés à l'état d'origine conformément à la Instructions des fabricants.
- 13. Produits à base de luppine et de Lupin.
- 14. Mollusques et produits à base de mollusques.
- (1) et les produits de celui-ci, dans la mesure où le processus qu'ils ont subi ne devrait pas entraîner une plus grande allergénicité que l'EFSA a établi dans le produit de départ pertinent.



PLAN D'ACTION POUR LA REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

CULTURE DE POMMES DE TERRE

Référence: 048
Version: mars 2023

<u>Page:</u> 1 / 3

Exigences Global GAP V6: FV 24.01 / FV 24.02
Exigence NF V 25-111: Non applicable

Nom de l'exploitation :	Date de Mise à jour :	

> Ce plan de lutte de réduction des gaz à effet de serre (GES) vise à proposer des méthodes de gestion et des pratiques pour réduire les émissions de GES ou stocker du carbone dans le sol

REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

ITINERAIRES TECHNIQUES	Méthodes de gestion et pratiques permettant de réduire les émissions de GES	Mesures Prises	Mesures prévues	Date de réalisation prévue / commentaires
FERTILISATION Réduire les émissions de protoxyde d'azote initié par la fertilisation				Date de réalisation prévue / commentaires



PLAN D'ACTION POUR LA REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

CULTURE DE POMMES DE TERRE

<u>Référence:</u> **048** <u>Version:</u> mars **2023**

<u>Page:</u> **2 / 3**

Exigences Global GAP V6: FV 24.01 / FV 24.02
Exigence NF V 25-111: Non applicable

ITINERAIRES TECHNIQUES	Méthodes de gestion et pratiques permettant de réduire les émissions de GES	Mesures Prises	Mesures prévues	Date de réalisation prévue / commentaires
	- Se référer au plan énergétique (doc 038bis)			
	- Utiliser des bâtiments performants (étanches, ventilés et bien isolés) et des équipements adaptés			
	 Mettre en place des stratégies d'autoconsommation (exemple: installation de panneaux photovoltaïques) 			
STOCKAGE ET	- Choisir la température de consigne la plus adaptée au débouché et à la variété			
CONSERVATION DES POMMES DE TERRE	 Récolter les pommes de terre aux heures les plus fraiches pour réduire la consommation électrique 			
POWINGES DE PERRE	- Utiliser l'air froid extérieur quand les températures le permettent			
	- Récupérer la chaleur du groupe froid pour un autre usage (exemple : réchauffage d'une salle de conditionnement,			
	chauffage de bureau) - Autre :			
	- Se référer au plan énergétique (doc 038bis)			
TRANSPORT	- Optimiser les déplacements dans le cadre des activités de l'exploitation			
Réduire les émissions de CO ₂ liés au transport pour les	- Réduire la consommation associée aux engins agricoles et à l'irrigation (écoconduite, passage au banc d'essai moteur,			
activités de l'exploitation	révision de la pompe d'irrigation) - Autre :			
	- Réintégration des résidus dans le sol			
GESTION DES DECHETS	- Revalorisation des écarts de tri vers l'alimentation animale			
Gestion des résidus de	- Revalorisation des écarts de tri vers la méthanisation			
récolte afin d'optimiser	- Traitement et réutilisation des eaux usées pour le lavage des pommes de terre			



PLAN D'ACTION POUR LA REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

CULTURE DE POMMES DE TERRE

<u>Référence:</u> **048** <u>Version:</u> mars **2023**

<u> Page:</u> **3 / 3**

Exigences Global GAP V6: FV 24.01 / FV 24.02
Exigence NF V 25-111: Non applicable

STOCKAGE DU CARBONE DANS LE SOL

ITINERAIRES TECHNIQUES	Méthodes de gestion et pratiques permettant de stocker le carbone dans le sol	Mesures Prises	Mesures prévues	Date de réalisation prévue / commentaires
	- Pratiquer le non-labour	Prises	prevues	
	- Réduire le travail du sol			
	- Pratiquer le semis direct	П	П	
	- Implanter des couverts d'interculture / CIPAN / CIVE			
	- Augmenter la part des légumineuses dans les CIPAN			
	- Intégrer des couverts végétaux via l'association de culture	ш		
	(plantes compagnes)			
	- Etendre la surface de couverts végétaux au niveau de	Ш		
	l'exploitation			
	- Mettre en place et maintenir des jachères ou prairies			
	permanentes au sein de l'exploitation	П		
	- Etendre la surface de jachères ou prairies permanentes au sein			
	de l'exploitation			
STOCKAGE DE CARBONE	- Mettre en place et maintenir des prairies temporaires			
DANS LE SOL	- Allonger la durée des prairies temporaires	П		
Mise en place de pratiques	- Etendre la surface de prairie temporaire	П	П	
permettant de stocker du	- Mettre en place et maintenir des haies	П	П	
carbone dans le sol et limiter	- Etendre la surface de haies au niveau de l'exploitation	П		
les émissions	- Mettre en place et maintenir des bandes fleuries	П	_	
ies emissions	- Etendre la surface de bande fleurie au niveau de l'exploitation			
	- Implanter et maintenir des arbres			
	- Etendre la présence d'arbres au niveau de l'exploitation			
	- Diversifier l'assolement et assurer une rotation des cultures			
	pour préserver le sol			
	- Réintégrer des résidus/déchets issus de la culture dans le sol			
	- Utiliser des engrais organiques ou résiduaires (composts,			
	lisiers, fumiers, boues d'épuration)			
	- Autre :			



CULTURE DE POMMES DE TERRE

Référence: 049 Version: mars 2023

<u> Page:</u> **1 / 4**

Nom de l'exploitation :		Date de Mise à jour:
-------------------------	--	----------------------

- > Ce plan de lutte intégrée aborde les seuils de nuisibilité et les méthodes de gestion préventives, prophylactiques et non chimiques.
- Les méthodes de lutte chimiques sont détaillées dans différents guides (par ex : « Tech'agro » édité par la Chambre d'Agriculture, «Pomme de terre : lutte contre les maladies, les adventices et les ravageurs» édité par Arvalis).
- > Dans tous les cas, consulter le BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL pour connaître la situation sanitaire du moment, les risques pour chaque bioagresseurs et les recommandations liées au contexte de l'année.

BIOAGESSEUR	Seuil de nuisibilité /	Méthodes de gestion préventives /	Mesures	Mesures	Date de réalisation prévue /
BIOAGESSEUR	critères de décision	prophylaxie / méthodes non chimiques	Prises	prévues	commentaires
	- Observation de l'état	- Respecter une rotation longue (au moins 4			
	sanitaire du lot de	ans).			
	plant.	- Utiliser des plants sains			
	- Connaissance de	- Utiliser des plants certifiés			
MALADIES DU PLANT	l'état sanitaire et de	- Planter dans un sol réchauffé			
	l'historique de la	- Limiter le délai entre le défanage et la récolte			
(rhizoctone brun, gales	parcelle.	- Autre :			
communes, dartrose)	- Prise en compte du débouché et des				
	exigences de				
	l'acheteur en termes				
	de qualité de peau.				
	ac quante de peda.				
		- Préférer une variété avec un développement			
	Connaissance de la	foliaire important, plus compétitive face aux			
	flore présente sur la	adventices.			
	parcelle et observation / suivi des levées et	 Privilégier l'utilisation d'un plant sain, bien préparé, planté dans un sol réchauffé pour une 			
	des stades des	couverture rapide du sol.			
	adventices	- Buttage en décalé.			
ADVENTICES		- Désherbage mécanique			
		- Nettoyage des flancs de buttes avant la			
		fermeture des rangs avec un buttoir spécifique.			
		- Autre :			



CULTURE DE POMMES DE TERRE

<u>Référence:</u> **049** <u>Version:</u> mars **2023**

<u>Page:</u> **2 / 4**

BIOAGESSEUR	Seuil de nuisibilité /	Méthodes de gestion préventives /	Mesures	Mesures	Date de réalisation prévue /
	critères d'action	prophylaxie / méthodes non chimiques	Prises	prévues	commentaires
	Observation de dégâts	 Proscrire les précédents ou antéprécédents prairie ou jachère. 			
	de taupins sur des cultures de pommes de	 Respecter une rotation longue (au moins 4 ans). 			
	terre antérieures.	 Réaliser des déchaumages répétés, quand cela est possible. 			
		 Réduire le délai défanage/récolte. 			
TAUPINS		- Autre :			
	Observation de dégâts	 Utiliser des plants certifiés pour garantir une semence indemne. 			
	de nématodes sur des cultures de pommes	 Respecter une rotation longue (au moins 6 ans). 			
	de terre antérieures.	- Choisir de préférence une variété résistante.			
	Nb: Les nématodes	 Détruire les repousses de pommes de terre en parcelle pendant toute la rotation. 			
NEMATODES	étant des parasites de	- Eviter le transport de terre entre parcelles.			
NEIVIATODES	quarantaine, une parcelle contaminée doit être gérée afin	 Ne pas accepter de terres étrangères à l'exploitation sur les futures parcelles de pomme de terre. 			
	d'éviter tout risque de dissémination	- Autre :			



CULTURE DE POMMES DE TERRE

<u>Référence:</u> **049** <u>Version:</u> mars **2023**

<u> Page:</u> **3 / 4**

PIOACECCIUR	Seuil de nuisibilité /	Méthodes de gestion préventives /	Mesures	Mesures	Date de réalisation prévue /
BIOAGESSEUR	critères d'action	prophylaxie / méthodes non chimiques	Prises	prévues	commentaires
	Piégeage à l'aide de 4 pièges.	 Multiplier le nombre de déchaumages dès la fin de la récolte des céréales. Broyer les résidus de récolte pour éviter les sols creux. 			
	Seuil de nuisibilité : 4 limaces par m²	 En parcelles à risques, réaliser des piégeages à la plantation puis à partir du stade 50% de couverture du rang. 			
LIMACES		 En parcelle à risque, choisir une variété peu appétente et éviter les variétés tardives. 			
		- Soigner la préparation du sol.			
		- Limiter le délai défanage - récolte.			
		- Autre :			
	Comptages	 Réaliser des comptages réguliers des pucerons 			
	Seuil de nuisibilité : -50% de folioles	 Réaliser des comptages d'auxiliaires (cf méthode et seuils dans le BSV) 			
PUCERONS	porteuses Ou	 Préserver les auxiliaires (choix des insecticides les plus respectueux) 			
	-5 à 10 pucerons par feuille	 Détruire et gérer les repousses de pommes de terre (réservoir de virus). 			
FOCERONS		- Utiliser du plant certifié			
		 Implanter une variété peu sensible aux viroses 			
		- Autre :			



CULTURE DE POMMES DE TERRE

<u>Référence:</u> **049** <u>Version:</u> mars **2023**

<u> Page:</u> **4 / 4**

BIOAGESSEUR	Seuil de nuisibilité / critères d'action	Méthodes de gestion préventives / prophylaxie / méthodes non chimiques	Mesures Prises	Mesures prévues	Date de réalisation prévue / commentaires
	Observation : - 2 foyers pour 1000m ² Ou	 Rotation longue (4 ans minimum) Gestion et destruction des repousses de pommes de terre 			
DORYPHORES	- 5% de destruction du feuillage Ou - Larves et adultes disséminés dans la parcelle	- Autre :			
	OAD Miléos ou outil se basant sur Miléos	 Détruire les repousses sur tas de déchets et d'écarts de triage (bâchage ou mélange avec de la chaux vive) 			
	Observations	 Détruire les repousses de pommes de terre dans les autres cultures. 			
	régulières	- Implanter des variétés peu sensibles.			
		- Respecter une rotation de 4 ans minimum			
MILDIOU		 Ne pas planter les zones de la parcelle qui ne pourront pas être correctement protégées. 			
		- Intervenir avec un pulvérisateur bien réglé.			
		- Utiliser l'OAD Miléos			
		- Raisonner l'irrigation			
		- Autre :			
		- Implanter une variété peu sensible			
	OAD / bulletin	- Rotation longue (4 ans minimum)			
	Quali'conseil	- Fertilisation adaptée			
ALTERNARIOSES		- Irrigation raisonnée			
	Observation	- Autre :			